

iCHRONIQUES

RETRO
2024

BIENVENUE AU CARREFOUR DES IDÉES, ICI, LES PLUMES DES CHRONIQUEURS ET EXPERTS SE CROISENT !



SCAN ME!
WWW.LODJ.MA
NUMÉRO HORS-SÉRIE

FLASH-BACK DES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

DE L'ANNÉE DÉCRYPTÉS PAR NOS CHRONIQUEURS ET EXPERTS INVITÉS

25 ANS DE RÈGNE, REMANIEMENT, RECENSEMENT, PLF 2025..



NOTE IMPORTANTE CONCERNANT LA COUVERTURE :

NOUS TENONS À PRÉSENTER NOS EXCUSES LES PLUS SINCÈRES À CELLES ET CEUX DONT LES VISAGES N'APPARAISSENT PAS SUR LA COUVERTURE DE CE NUMÉRO SPÉCIAL. EN RAISON DES CONTRAINTES D'ESPACE ET DE MISE EN PAGE, NOUS N'AVONS MALHEUREUSEMENT PAS PU INCLURE LES PHOTOS DE TOUS NOS PRÉCIEUX CONTRIBUTEURS. CETTE LIMITATION TECHNIQUE NE REFLÈTE EN AUCUN CAS L'IMPORTANCE DE VOS CONTRIBUTIONS OU LA VALEUR DE VOTRE EXPERTISE.

REJOIGNEZ NOTRE ÉQUIPE DE CHRONIQUEURS EN 2025 !

À L'OCCASION DE LA PUBLICATION DE CE NUMÉRO SPÉCIAL "RETRO-2024", NOUS OUVRONS NOS COLONNES À DE NOUVELLES PLUMES POUR L'ANNÉE 2025. VOUS AVEZ UNE EXPERTISE À PARTAGER, UN REGARD SINGULIER SUR L'ACTUALITÉ, OU UNE ANALYSE PERTINENTE À PROPOSER ? NOUS VOULONS VOUS ENTENDRE !

POURQUOI NOUS REJOINDRE ?

PARTAGEZ VOTRE EXPERTISE AVEC UN LECTORAT ENGAGÉ, CONTRIBUEZ À ENRICHIR LE DÉBAT PUBLIC, INTÉGREZ UN RÉSEAU DYNAMIQUE DE CHRONIQUEURS ET EXPERTS, BÉNÉFICIEZ D'UNE PLATEFORME RECONNUE POUR EXPRIMER VOS ANALYSES..

CONTACT : RADIO.LODJ@GMAIL.COM



SCAN ME!

SOMMAIRE

- 01** 25 SM LE ROI MOHAMMED VI: 25 ANS DE RÈGNE !
- 02** RVISITE D'ETAT DE MACRON AU MAROC : CONTRATS, ACCORDS POLITIQUES ET SAHARA..
- 03** REMANIEMENT MINISTÉRIEL
- 04** MANDAT D'ARRÊT DE LA CPI : BENJAMIN NETANYAHU
- 05** ÉVÉNEMENTS DE FNIDEQ : "HRIG 2.0"
- 06** RGPH 2024
- 07** PLF 2025
- 08** GRÈVES MÉDECINS / ENSEIGNEMENT
- 09** NEET / EMPLOI
- 10** SYRIE : LA CHUTE DE BACHAR EL-ASSAD

WEEK

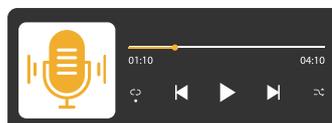
L'OPINION DES JEUNES



Imprimerie Arrissala

L'ODJ I-CHRONIQUES / NUMÉRO HORS-SÉRIE

DIRECTEUR DE PUBLICATION : ADNANE BENCHAKROUN
ALIMENTATION & MISE EN PAGE : MAMOUNE ACHARKI
WEBDESIGNER / COUVERTURE : NADA DAHANE
DIRECTION DIGITALE & MÉDIA : MOHAMED AIT BELLACHEN



LE LIRE C'EST BIEN,
L'ÉCOUTER C'EST
ENCORE MIEUX !

L'ODJ Média - Groupe de presse Arrissala SA

Retrouver tous nos anciens numéros sur :

www.pressplus.ma



FNIDEQ : ARRÊTONS DE NOUS VOILER LA FACE !

La petite ville de Fnideq a connu, ce 15 septembre, un événement qui a semblé à notre pays comme une surprise, une nouveauté, une gifle à notre système, à notre gouvernement.

Comment plus de 3000 jeunes adolescents, perdus, oubliés, désespérés, sans avenir, sans éducation, sans un sou en poche, ont-ils eu l'idée saugrenue de se lancer à l'assaut des grilles de protection de la ville occupée de Sebta, pour passer en Europe ?

Pour espérer un avenir meilleur, digne, avec un minimum de moyens et une qualité de vie honorable !
Parce qu'il y'a eu un appel sur les réseaux sociaux !

Parce qu'ils sont manipulés par un ennemi extérieur !
Parce que notre voisin algérien, via une propagande ignoble et insultante, a propagé des fake news !
Arrêtons de nous voiler la face !

Notre système a failli lamentablement en laissant à la dérive une jeunesse désabusée, sans éducation ou avec une école publique catastrophique, des formations inadéquates, des diplômés qui ne mènent nulle part.

Les jeunes, en grands nombres quittent l'école pour chercher un job, qu'ils ne trouvent pas, se contentant de n'importe quelle tâche légale ou illégale pour subvenir à leurs besoins primaires et souvent à entretenir une famille qui manque de tout.

C'est une injustice flagrante que de parquer des centaines de familles dans des ghettos appelés habitat social, loin de tout, sans transport, sans équipements, sans espaces de jeux et de loisirs, où les adolescents, pour oublier leur misère, se droguent sous les porches des immeubles, en se racontant la vie idyllique de leurs amis, cousins et voisins, ayant réussi à passer de l'autre côté.

Tous les ingrédients sont mis ensemble pour inciter nos jeunes compatriotes à chercher des solutions ailleurs.

Le Maroc progresse, certes, il connaît un développement fulgurant dans des domaines pointus, mais ce développement n'est perçu que par une minorité alors qu'une frange importante de la population ne songe qu'à survivre au jour le jour.

Pourquoi un tel déséquilibre ?

Nous nous voilons la face en dénonçant les agissements de ces migrants qui, soi-disant, salissent l'image de notre pays, au lieu de comprendre le mal qui les ronge.

Nos regards doivent se tourner vers la désinvolture de la classe dirigeante et son mépris des besoins élémentaires de ces naufragés de la nation qui aspirent à atteindre les rivages, plus cléments, de « L'eldorado européen ».



Fnideq est une indignité pour notre gouvernement et nos politiciens, la solution réside dans notre volonté à tous, de traiter le cancer avant qu'il ne devienne métastasique et à ne plus nous cacher derrière le patriotisme, les faux semblants, les discours creux et les déclarations optimistes des analystes bobos qui proclament haut et fort que tout va pour le mieux et que tout le reste n'est que calomnies.

Je ne sais pas pourquoi toutes ces tentatives d'immigration, par tous les moyens, qu'ils soient terrestres, maritimes, dans des embarcations de fortune, à la nage, cachés dans des camions, avec les risques de noyades, d'accidents, d'arrestations et d'emprisonnement, me font toutes penser au suicide des baleines.

On retrouve parfois des dizaines de cachalots échoués sur les plages comme s'ils s'étaient volontairement donnés la mort et on en cherche la cause sans arriver à la cerner entièrement :

Est-ce que les océans sont devenus trop étroits pour eux, trop pollués, pas assez nourriciers, les eaux, avec le réchauffement climatique, trop chaudes ?

Est-ce que parce qu'on les chasse, qu'on les harcèle, qu'ils ne trouvent plus de havre de paix, de lieux sûrs pour leurs petits ?

El Montacir Bensaïd.



MERCI À NOS CHRONIQUEURES INVITÉS

MUSTAPHA SEHIMI

NAÏM KAMAL

GABRIEL BANON

ADIL BEN HAMZA

MAJD EL ATOUABI

ALI BOUALOU

LAHCEN HADDAD

DR ABDELILAH KADILI

ABDELAZIZ GOUGAS

RACHID BOUFOUS

TAOUFIQ BOUDCHICHE

AZIZA BENKIRANE

FARIDA MOHA

SOUFIANE CHAHID

ABDELKRIM BELGUENDOZ

MUSTAPHA TOSSA

JAMAL BENADDOU IDRISSE

SAMIR BELAHSEN

FATIMA HQIAQ

ADNAN DEBBARH

TARIK MOUDDEN

HACHIM FADILI

IKBAL SAYAH

MEHDI TOUASSI

AZIZ BOUCETTA

SOUAD MEKKAOUI

ABDESLAM SEDDIKI

ABDALLAH BEKKALI

NAJIB MIKOU

EL MONTACIR BENSALD

SANAA MIKOU

KAISS BEN YAHYA

ZINEB MARJOUF

OMAR DAHBI

MAROUANE BOUCHIKHI

HACHIMI ALAOU

ANASS MACHLOUKH

DR SAID GUEMRA

ALI ACHOUR

BARGACH LARBI

DR ANWAR CHERKAOUI

ABDALLAH LAHFARI

ZAKARIA BERALA

HICHAM EL AADNANI

SAMIR CHAOUKI

EL MAHDI GAOUANE

KHALED HAMADÉ

MOHAMMED BENAHMED



SCAN ME!

LE MAROC AVANT TOUT, NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS

Fnideq, cette ville autrefois paisible, a récemment sombré dans le désespoir, devenant le théâtre d'une tragédie qui a secoué l'âme de la nation marocaine ; et c'est loin d'être du pessimisme gratuit. Là, des jeunes, écrasés par un quotidien sans avenir, ont choisi de risquer leur vie, de braver l'inconnu, dans l'espoir de fuir une réalité devenue insupportable et sans issue pour eux.

Leurs regards, chargés de douleur et de désespoir, nous hantent encore, et les images de cette souffrance ont traversé les frontières, exposant au monde entier la fracture qui déchire notre société ou plutôt, cet autre Maroc que les responsables ont souvent négligé. Bien entendu, c'est une tache noire que nous tous, chacun à son niveau, portons avec honte. Or ces scènes ont été immédiatement instrumentalisées par les ennemis du Maroc, à l'intérieur comme à l'extérieur, qui n'attendaient que cela pour profiter du mal-être et attaquer l'intégrité et la stabilité de notre pays. Mais encore, faut-il souligner que les vagues humaines étaient étoffées par un grand nombre d'étrangers qui se sont immiscés dans les foules et présentés tous comme des Marocains qui fuient leur pays par les réseaux sociaux ? Ce qui doit nous pousser à une réflexion sérieuse.

Certes ce n'est pas seulement une crise sociale mais un électrochoc, un cri de détresse lancé à la face de tous ceux qui, au fil des années, ont préféré l'inaction à une réforme profonde pour réduire la fracture sociale. Et dire que le Maroc, terre de gloire et d'histoire, riche de ses ressources et de sa culture millénaire, mérite infiniment mieux que ce spectacle de désolation. Mais comment expliquer que des jeunes en arrivent à de telles extrémités dans un pays si prometteur et applaudi à l'échelle internationale pour ses avancées ?

La réponse est simple, mais terrifiante : ce n'est pas la terre du Maroc qui est en cause, c'est l'échec des politiques publiques qui ont trahi les espoirs d'une jeunesse, celle-ci même qui attendait des opportunités, une vision claire, et un avenir digne. Si les jeunes, venus de plusieurs villes du Maroc ont choisi la mer de Fnideq, c'est parce que le sol marocain, leur propre terre, ne leur offre plus rien. Ils ne fuient pas le Maroc, ils fuient l'injustice qui gangrène les décisions de ceux qui devraient les protéger.

Mais ce qui est encore plus impardonnable, c'est le silence assourdissant du gouvernement face à cette tragédie. C'est désolant que l'Exécutif marocain ait échoué à assurer une communication claire et responsable. Où sont les voix de nos dirigeants ? Où sont les partis politiques ? Où sont les mesures d'urgence ? À l'heure où les rumeurs et les spéculations se propagent à la vitesse de l'éclair sur les réseaux sociaux, le gouvernement reste muet, laissant la désinformation remplir le vide laissé par son absence.

Une responsabilité collective

Et pendant que nos jeunes se noient dans le désespoir, que fait-on ? On engage des influenceurs pour maquiller la réalité, pour divertir la masse, comme si une campagne de communication suffirait à effacer les plaies profondes d'une société en souffrance. Sauf que les Marocains ne sont pas naïfs.



Ils savent que le vrai problème réside dans une élite déconnectée, plus préoccupée par ses privilèges que par l'avenir de la nation. Cette crise appelle à un réveil. Il est donc grand temps de pointer du doigt les vrais problèmes, de les reconnaître ouvertement et de s'engager à changer ce qui doit l'être.

Le Maroc n'a pas besoin de belles paroles, de campagnes de communication creuses ou de discours superficiels. Il a besoin d'actions concrètes et de solutions réelles de la part de ceux qui ont la responsabilité de gouverner. Parce qu'il faut bien le dire : ce recul a ouvert la voie aux spéculations, aux rumeurs, et à l'anarchie sur les réseaux sociaux. Pire encore, cela a exposé l'opinion publique marocaine à la manipulation par des entités malveillantes, qui exploitent ce drame pour régler leurs comptes politiques avec le Maroc.

Il est également crucial de rappeler à nos concitoyens la nécessité de la vigilance face aux appels anonymes à la révolte qui pullulent sur Internet. Ces pages, souvent créées dans l'ombre et datant d'à peine quelques jours, n'ont qu'un seul objectif : semer la discorde et l'anarchie. Elles exploitent la détresse des citoyens pour servir des intérêts occultes, souvent dictés de l'extérieur. Ces appels, loin de viser le bien commun, ne cherchent qu'à attiser les tensions et à plonger le pays dans le chaos.

Aussi les Marocains ne doivent-ils pas se laisser manipuler par ces mouvements anonymes qui complotent pour leurs propres gains et intérêts.

Évidemment, nos ennemis, qu'ils soient internes ou externes, se réjouissent de chaque faux pas. Ils guettent, attendent le moment où nos failles, nos silences et nos hésitations leur offriront l'occasion de semer le chaos. Ils ne cherchent qu'à diviser, à détruire l'image d'une nation unie. Et nous, citoyens, devons être plus vigilants que jamais. Il ne suffit plus de dénoncer, il faut agir. Il ne suffit plus de constater l'échec, il faut imposer le changement.

Force donc est de souligner que notre pays a besoin de nous tous, de chaque citoyen. Nous devons être unis dans cette épreuve et ne pas permettre à ceux qui cherchent à manipuler notre nation de diviser notre peuple cherchant à en faire un terrain de jeu pour leurs agendas malveillants. Ces ennemis du Maroc, qu'ils soient à l'intérieur ou à l'extérieur, n'ont qu'un but : s'attaquer à notre image, à notre stabilité et à nos fondements. Ils transforment chaque crise en opportunité pour semer le doute et la discorde, ils exploitent nos faiblesses et se nourrissent de nos silences pour semer le doute et la division.

Notre Maroc a besoin qu'on soit Un face aux défis

D'autant plus que le peuple marocain n'est pas dupe. Nous vivons dans une ère de transparence où chaque citoyen a les moyens de voir au-delà des mensonges et des manipulations. Les réseaux sociaux, malgré leurs dérives, permettent à la vérité de se frayer un chemin, même si certains tentent de la dissimuler. Mais c'est aux institutions et aux responsables de prendre les devants et de fournir aux citoyens une information claire et transparente. En revanche, ce n'est pas aux citoyens de combler les lacunes d'un gouvernement défaillant. C'est aux institutions de prendre leurs responsabilités d'informer, d'agir et de rendre des comptes.

Le Maroc, notre Maroc, a besoin que nous soyons unis, résolus et déterminés. Nous ne pouvons plus tolérer le silence ou l'inaction. Chaque citoyen a un rôle à jouer dans la construction de l'avenir de ce pays. Il est temps que nos dirigeants comprennent que leur confort personnel est secondaire face aux besoins du peuple. Leur mission est de servir, pas de s'enfermer dans leurs tours d'ivoire.

Nous sommes une nation d'institutions. Il est donc de notre devoir d'assumer nos responsabilités face à chaque événement, chaque crise, chaque défi national. Le silence n'est plus une option. L'inaction est une trahison. Nous devons mettre l'intérêt du Maroc avant tout, avant les intérêts personnels et partisans. Et pour les règlements de compte politiques ou personnels, qu'on le fasse loin des intérêts du pays et sans qu'on implique les institutions.

Nous avons tous le droit de critiquer ce qui ne va pas, mais cette critique doit être constructive. Elle doit naître de l'amour pour notre patrie et du désir de la voir prospérer. Notre patriotisme doit guider chacune de nos actions. Mettre le Maroc au-dessus de tout est plus qu'un devoir, c'est un engagement sacré. Les réformes nécessaires doivent être engagées sans délai, et elles doivent être profondes. Le Maroc doit redevenir une terre d'espoir, une terre où chaque jeune voit un avenir lumineux, une terre où l'intégrité, la transparence et l'action sont les maîtres-mots.

À ceux qui veulent utiliser la souffrance de cette partie de nos jeunes à des fins politiques, à ceux qui cherchent à diviser pour semer la zizanie, à ceux qui s'imaginent que le Maroc est vulnérable : vous vous trompez. Le Maroc est une nation de dignité, de fierté et de résilience. Et nous, Marocains, nous protégerons cette terre sacrée avec toutes nos forces.

Le Maroc est un pays magnifique, doté d'une richesse immense, en ressources naturelles, mais surtout en son peuple et son Roi. Notre pays a besoin de chacun de ses citoyens. Nous ne pouvons pas nous permettre d'ignorer les défis qui nous attendent. Il est temps de regarder la réalité en face, de reconnaître nos erreurs, et de nous engager, tous ensemble, pour un avenir meilleur. Ensemble, unis dans notre volonté de protéger notre pays et de construire un avenir meilleur, nous surmonterons ces challenges. Parce que le Maroc, notre Maroc, mérite notre engagement total sans compromis. Parce que ce pays, notre pays, ne peut plus attendre. Nous devons agir et le défendre.

Souad Mekkaoui

« Le devenir du Maroc, comme son passé et son présent, relève de notre responsabilité à tous. Ensemble, Nous avons réalisé bien des choses, dans divers domaines. C'est ensemble encore que nous saurons relever les défis nouveaux et concrétiser les aspirations qui nous tiennent à cœur. En revanche, rien n'est acquis sans l'unité, la solidarité et la stabilité du pays, sans la foi dans la communauté de destin qui nous unit dans la joie comme dans la peine, sans un patriotisme sincère et un civisme responsable. » Discours Royal, le 27 juillet 2018

STANDING OVATION POUR LE PRÉSIDENT MACRON

Le président Macron a fait aujourd'hui un grand discours au parlement, rassemblé avec ses deux chambres. Beaucoup de références historiques, servies par un verbe haut et des mots bien choisis. Le moment était à l'émotion avec l'énumération des grandes heures de l'amitié franco-marocaine.

Rédigé par Rachid Boufous

L'évocation des diverses péripéties de cette longue amitié avec l'histoire fake de la demande de la main de la princesse de Conti, fille de Louis XIV, par le Sultan Moulay Ismael via l'ambassadeur Ibn Aïcha. Cette histoire, longtemps véhiculée n'est pas vraie et c'est l'ambassadeur marocain Ibn Aïcha, qui avait échoué dans sa mission à la cour de Versailles et ne voulant pas revenir bredouille vers son Sultan, qui aurait occis, rapporta un portrait de ladite princesse à Moulay Ismael, sur suggestion du comte de Pontchartrin, secrétaire d'État à la marine, qui persuada Ibn Aïcha de le faire et qui monta par la suite et pour la postérité, toute la sauce autour de cette fausse histoire. Moulay Ismael, qui avait un grand harem ne s'intéressa point aux charmes et surtout au long nez de ladite princesse, dit à Ibn Aïcha de la prendre pour, lui si elle l'intéressait à ce point.

Ibn Aïcha fut néanmoins lourdement réprimandé par le Sultan, pour n'avoir pas réussi à arracher un accord avec Louis XIV pour la libération des huit mille marocains détenus aux galères royales à Marseille.. Bref, on aurait aimé croire à ce passage du président Macron s'il était vrai, mais l'histoire est faite de tant de mythes qui n'engagent que ceux qui y croient...

Le discours du président n'en fut pas moins émouvant et très bien écrit, même si la majorité des parlementaires n'ont en pas saisi le sens et les tournures de phrases. Cela fait longtemps que la langue française n'est plus pratiquée par nos politiciens, hormis les ministres qui ont fait la mission française.

Toutefois, ce discours eut comme point d'orgue la reconnaissance franche et sans équivoque de la marocanité des provinces du sud par la France et que le président a continué à indiquer dans son discours par le vocable de « Sahara Occidental », lamentablement censuré par la télévision locale, comme si cela était un crime phonique d'appeler les choses par leur nom historique. Oui, le Sahara Occidental est marocain, comme le Sahara oriental l'est autant. Et nous avons hâte, au Maroc, de consulter enfin les archives relatives à nos territoires spoliés, tenus au secret, à Nantes, depuis la fin du protectorat français en 1956.

Nous devons enfin connaître, pour l'histoire, les conditions dans lesquelles de vastes territoires marocains furent annexés à l'Algérie par la France entre 1844 et 1952 comme Tidikelt, Bechar, Telemcen, Ain Baida, le Gourara, le Touât, Reggane, Ain Saleh, Tindouf et Tamenrasset; ou permis à l'Espagne et la France de les occuper notamment le Sahara occidental de cap juby jusqu'en Mauritanie, comprise.

Il est primordial qu'une commission historique mixte voit le jour, afin de jeter toute la lumière sur une histoire coloniale sombre, afin d'informer les générations futures sur l'histoire de leur pays. Nous ne pouvons pas en faire l'économie...



En tous cas, le président français a eu droit à une longue et historique standing ovation de la part des parlementaires et des ministres marocains, à son évocation de la reconnaissance de la marocanité du Sahara.

Il ne pouvait pas en être autrement, lui qui avait justement détendu l'atmosphère crispée qui régnait dans l'hémicycle en disant que le seul terrain sur lequel le France et le Maroc était adversaire était celui du football, ce qui provoqua l'hilarité générale et bienvenue dans un moment aussi grave que celui-ci.

Après cela, le président est parti déjeuner au Chellah avec l'élite culturelle du pays, sans que Himself ait été invité, ce qui est un impair inexcusable de la part du protocole diplomatique; mais en tant qu'écrivain universel et mondialement connu, Himself n'en a cure, sans doute que cette faute de goût sera réparée rapidement..!

Bien sûr les médias français ont longuement glosé ce matin sur la présence de Yassine Belatar, en jogging et espadrilles à la cérémonie de salut des délégations, hier, au Palais Royal. De ce côté-ci de la Méditerranée on se fiche pas mal de qui il est, Belatar, ainsi que d'autres invités du président français que nous n'aimons pas ici. Nous les tolérons par correction diplomatique, sans plus.

En définitive, on considère au Maroc que la visite du président français est un franc succès et on attend avec impatience que les nombreuses lettres d'intention et autres mémorandums d'entente, signés hier, entre les deux délégations officielles, deviennent rapidement une réalité sur le terrain, afin de consolider le nouveau partenariat franco-marocain.

MAROC – FRANCE, LES JOURS D'APRÈS

La visite de 48h du président français Emmanuel Macron, réglée comme du papier à musique, s'est déroulée comme il lui a été voulu, dans la cordialité et l'amabilité. Pour l'accueillir le Royaume du Maroc a mis les petits plats dans les grands et n'a pas lésiné sur l'apparat selon un protocole forgé au cours des siècles.

Ce que le Maroc et sa monarchie ont d'ancestral était de tous les rendez-vous d'une visite au pas de charge. Le passé du Maroc était fortement présent, mais aussi sa modernité et sa projection dans l'avenir en lutte avec ses conservatismes, ses travers et tout ce qui apparaît comme un lest entravant son essor pour se placer définitivement au rang de pays émergent.

Un détour par l'Histoire

Le Roi Mohammed VI a montré aux Marocains et à tout observateur dont le jugement n'est pas altéré par les a priori comment, dans un rapport de force inégal, il est possible de rééquilibrer une relation en déployant avec habileté et détermination ses propres atouts.

Le président français n'a pas été en reste. Le verbe, à la fois sa force et son faible, il en a habilement usé de même qu'il a su domestiquer ses démons, laissant aux vestiaires ses familiarités pour ne pas gâcher cette capacité de séduction qui lui avait permis en 2017 de conquérir les voix des Français.

Son discours devant le Parlement marocain qui lui a réservé une standing ovation lorsqu'il a réaffirmé la nouvelle position de Paris sur la marocanité du Sahara et le plan d'autonomie, a été, au-delà de ses subtilités, un bel échantillon de ce que M. Macron peut, quand il veut, être élégant.

Son détour par l'histoire du Maroc et celle des relations maroco-françaises est sans doute flatteur, mais sa référence à l'ambassade du corsaire Abdellah Ben Aïcha a été malheureusement amputée de sa teneur stratégique ne retenant que l'accessoire, la demande de la main de la fille du roi Louis IV par le sultan alaouite Moulay Ismail. Probablement conçu dans l'esprit du sultan pour consolider les relations entre les deux pays par une alliance familiale à la manière de ce qui se faisait l'époque entre les dynasties européennes, cette demande en mariage a pris avec le temps un aspect anecdotique occultant ce que l'ambassade de Abdellah Ben Aïcha avait d'autrement plus important. A ce titre, cette citation ne fut pas heureuse.

Le vrai roman

Le vrai roman de Ben Aïcha reste à écrire, disait Abdeljilil Lahjomri, secrétaire perpétuel de l'Académie du Royaume, dans l'une de ses chroniques, consacrée au personnage. De son histoire, il aurait été plus approprié de retenir, dans le contexte actuel, ce que dans sa mission était stratégique. Voulu par le sultan, elle s'inscrivait dans le feuilleton de tractations, qui a duré plusieurs années.



Entamées par le consul français Jean-Baptiste Estelle, il appartiendra à un autre « gentilhomme de la maison du roi », Pidou de Saint-Olon, de les poursuivre. Le traité léonin qu'il proposait au souverain marocain était voué à l'échec et a été en conséquence rejeté. C'est alors que l'ambassade de Abdellah Ben Aïcha est intervenue. Sa mission en 1699 avait pour objectif principal de négocier les accords commerciaux et maritimes entre le Maroc et la France à une époque où les corsaires écumaient les mers.

Le sultan Moulay Ismaïl cherchait à établir des relations diplomatiques et commerciales solides avec les puissances européennes, en particulier pour sécuriser les échanges maritimes et veiller à une bonne gestion de la question des captifs. Abdellah Ben Aïcha demeura longtemps dans le raffinement français entre soirées mondaines et palabres diplomatiques sans arriver à la flexibilité souhaitée.

Il n'est pas question à travers ce rappel de poser un regard crédule sur les relations internationales, mais le sort réservé à l'ambassade de Ben Aïcha, si l'on s'y penche sincèrement, devrait précisément inciter les partenaires à identifier ce qui a longtemps plongé les rapports entre les deux pays dans une alternance où la tourmente est plus fréquente que l'accalmie.

M. Macron est reparti du Maroc optimiste. Dans l'interview accordée à 2M et Medil il a notamment conclu :

"On a construit beaucoup de choses pour en arriver là. Et en disant cela, je me dis, il y a une forme de spontanéité, d'élan qui dit l'évidence de notre relation". Il a toutefois précisé, et il avait mille fois raison de le faire, « mais après, il y a tout ce qu'on va continuer à faire pour l'entretenir".

Démentir les cassandres

Devant les parlementaires marocains, M. Macron est allé un peu plus loin dans cette "spontanéité" en déclarant que ***« la France veut s'inspirer du Maroc », notamment pour refonder sa relation avec le Royaume et se réinvestir en Afrique sur de nouvelles bases et de nouvelles valeurs.*** Tout observateur honnête ne peut que s'en réjouir. Mais la France le veut-elle vraiment, et si oui, le peut-elle réellement ? Car il lui faudrait auparavant une révolution sur ses atavismes et ses tropismes et surtout sur ses envies et ses habitudes économiques boulimiques.

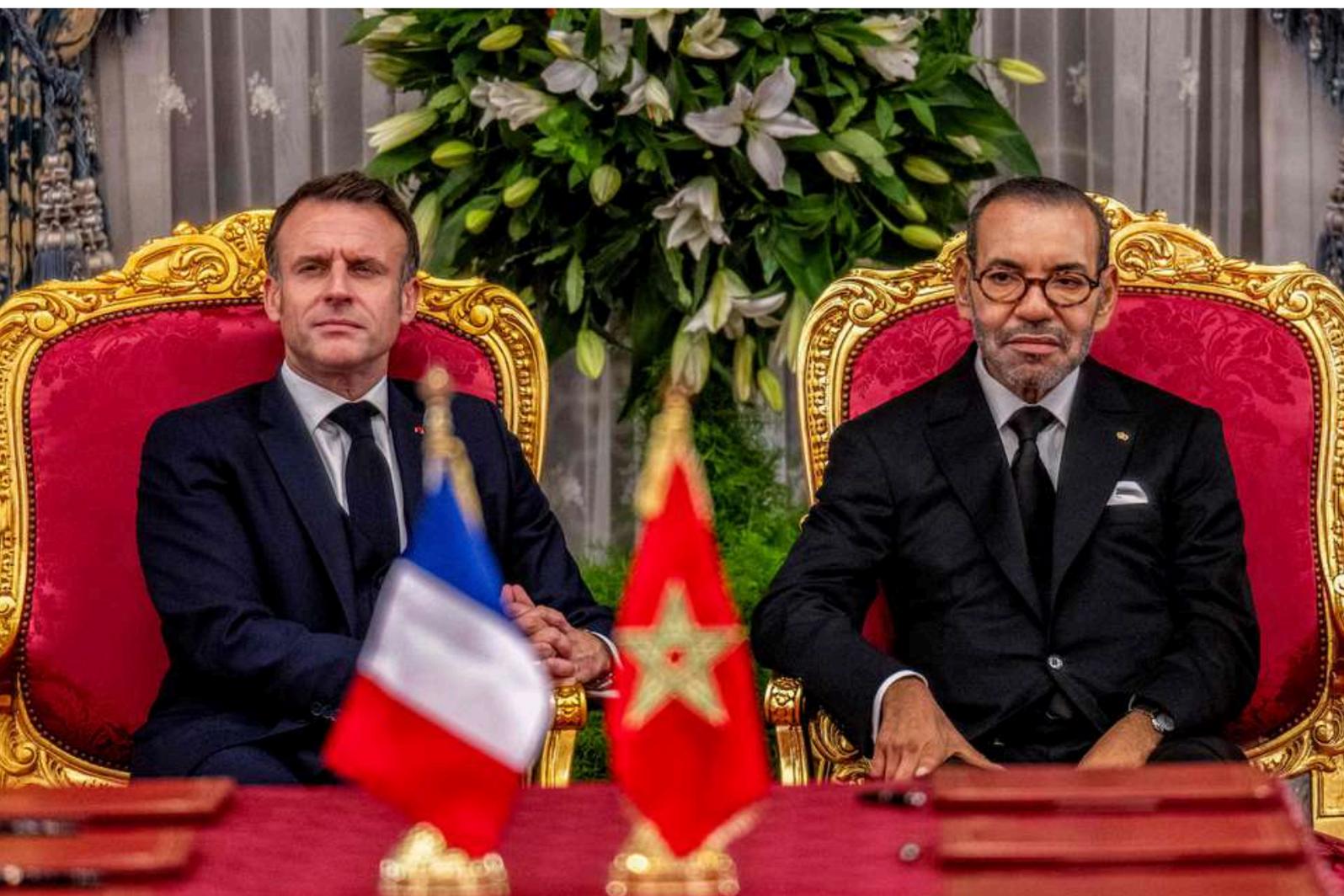
Poser cette question n'est pas cultiver le scepticisme, mais participe du vœu de M. Macron d'entretenir la relation pour la sauvegarder. C'est qu'avant pendant et après son déroulement, et ce n'est qu'un seul exemple, la concentration de certains milieux français sur, entre autres, la bouderie, en vérité l'ire d'Alger, au lieu de leur ouvrir les yeux sur la réalité du conflit maroco-algérien ou, comme l'a exprimé le ministre des Affaires Étrangères marocain, sur « **le Maroc (qui) ne négocie pas à propos de son Sahara mais au sujet d'un conflit régional avec un pays voisin** », ils persistent à faire accroire qu'Alger n'est que le soutien des miliciens du Polisario. Est-ce pour mieux garder deux fers au feu qu'ils nourrissent ainsi de leurs bûches ? Probablement.

Mais les râleurs, il y en eu aussi du côté des Marocains. La déclaration de M. Macron devant le Parlement réuni pour l'occasion sur le « Hamas terroriste » n'a pas fait que des heureux et ils l'ont manifesté. Ici et là aussi il se dit que la France a tout rafler. C'est à voir car le Maroc, entre ce qu'il va donner et ce qu'il va recevoir, vaut bien plus, il faut l'espérer, que les quelques dix milliards d'euros, étalés sur quelques années, autour desquels tournent contrats, conventions et intentions.

Ce qu'il faut surtout retenir pour l'instant d'une visite réussie aussi bien par sa forme que par son fond, est que son franc succès a été rendu possible par la lettre du président de la république française au souverain du Maroc inscrivant « **le présent et le futur** » du Sahara dans le cadre de la souveraineté marocaine. On aurait aimé Paris plus franc sur l'intitulé de la carte du Maroc sur le site du Quai d'Orsay rétablie dans ses frontières sans nuance au "Sahara occidentale" et plus hardi sur la superficie du Maroc qui n'y figure plus. Ce qu'il faut également garder à l'esprit, c'est que cette accélération des événements n'a été possible que par la ténacité d'un roi déterminé à faire prévaloir les droits son pays et par de longues et harassantes négociations des accords signés ou paraphés les 28 et 29 octobre 2024 à Rabat.

Cette visite d'Etat grisante comptera dans l'histoire des deux pays, mais elle comptera mieux si l'on réussit à démentir les cassandres par, pour paraphraser M. Macron, ce que l'on en fera des jours d'après et de l'équipée qui a précédé et accompagné sa gestation.

Rédigé par Naïm Kamal



Remaniement Ministériel

Gouvernement : Un souffle de renouveau ou simple ajustement technique ?



Enfin ! Enfin, le cabinet actuel investi en octobre 2021 a été remanié ce mercredi 23 octobre ! Il en était question depuis cette réponse de Aziz Akhannouch, à la fin avril dernier, à une rencontre avec les deux chaînes publiques Al Oula et 2M.

Il avait alors expliqué qu'il attendait les propositions de ses deux alliés, en l'occurrence le PAM et le PI. Il a donc fallu attendre la normalisation dans les rangs de la formation istiglalienne minée par des luttes intestines entre deux clans, celui de Nizar Baraka et celui de Hamdi Ould Rachid, maire de Laâyoune. Le compromis passablement laborieux n'a pu être finalisé que voici trois semaines, avec la constitution de la liste de 30 membres du comité exécutif. A partir de là, le processus a été accéléré et il a pu conduire à cette mouture amendée du cabinet.

L'observateur attentif ne peut, pour commencer, que se poser cette première interrogation : n'est-ce pas la première fois dans la pratique institutionnelle qu'un chef de l'exécutif en responsabilité se risque à parler d'un réaménagement de son équipe ? En droit, sur le papier pourrait-on dire, il est fondé à proposer tel ou tel changement de son cabinet : cette faculté lui est donnée par les dispositions de l'article 47 (a1.2) de la Constitution. Si le pouvoir de nomination des membres du gouvernement est entre les mains de SM le Roi – une attribution personnelle et exclusive –, c'est sur proposition du Chef du gouvernement que le Souverain nomme ces derniers.

Voilà donc aujourd'hui le rendu de ce réaménagement. Quelles observations nourrit-il ? La première, c'est évidemment la continuité de la formule politique qui a présidé à la mise en place originaire de ce cabinet : les trois partis continuent ainsi à diriger cet exécutif. Aucune «ouverture» n'a été faite en direction de telle ou telle formation dans l'opposition, notamment du côté de l'USFP de Driss Lachgar ou du MP de Mohamed Ouzzine, deux partis inconsolables depuis leur relégation dans l'opposition depuis trois ans. C'est dire que les trois composantes de la majorité continueront à être les seules à constituer la majorité d'ici la fin de cette législature en septembre- octobre 2026.

Partants et entrants

Cela dit, quels sont les partants et les nouveaux arrivants ? Le responsable de l'Education nationale, Chakib Benmoussa, a, lui, été remercié voici quelques jours à peine en succédant à Ahmed Lahlimi Alami, à la tête du HCP. A-t-il tellement démerité ? Comment expliquer son départ alors qu'il était engagé pleinement dans une grande réforme du système éducatif. Comprenez qui pourra ! De même, le départ du titulaire du département de la Santé, Khalid Aït Taleb, en fonction dans le cadre d'un remaniement ministériel, le 9 octobre 2019, peine quelque peu à trouver officiellement des arguments conséquents. Dans cette même ligne, que dire du même sort de son collègue de l'Agriculture, Mohamed Sadiki, ancien secrétaire général de ce département de Aziz Akhannouch, qui l'a adoubi ensuite pour son entrée dans le gouvernement formé en avril 2021 ? Reste le cas de Abdelallatif Miraoui (enseignement supérieur), qui avait pourtant déclaré imprudemment en avril dernier à Marrakech qu'il restait en fonction. Ou encore celui de Mohamed Abdeljalil (Transport), qui souhaitait un temps être déchargé, ou de Mohcine Jazouli (Investissement, Convergence et Évaluation des politiques publiques) en charge de grands dossiers ?

Filière de recrutement

Pour ce qui est des entrants, bien des questionnements se posent. Quelle a été la filière qui a fonctionné ? Au RNI, c'est Aziz Akhannouch qui a la haute main. Et, de nouveau, il vient de le montrer en nommant des profils de son cercle relationnel ou plutôt d'affaires, en puisant notamment dans les groupes Akwa et même Aksal de son épouse. Ce n'est pas le RNI qui est ainsi primé, mais des proches du président du RNI. Le cas le plus significatif, sinon le plus caricatural de cette connexion, est sans doute celui du nouveau ministre de l'Education nationale, Mohamed Saâd Berrada, homme

d'affaires spécialisé entre autres dans la confiserie, et que les réseaux sociaux ont d'ores et déjà baptisé le «Roi de la sucette».. Comment fera-t-il pour maîtriser un grand "mamouth" comme ce département ? Pourra-t-il réussir à renouer le dialogue social ? Et comment fera-t-il pour évoluer en terre inconnue pour poursuivre les réformes en cours et celles à venir ? Du côté du PI, le principe qui a prévalu est désormais celui de la qualité de membre du nouveau comité exécutif pour être éligible à un ministère. C'est le cas aujourd'hui donc, alors que dans le cabinet d'octobre 2021, aucun membre de cette instance n'avait été retenu, ajoutant bien des complications à un parti sortant de la séquence Hamid Chabat... Le PAM, lui, a maintenu Abdellatif Ouahbi au département de la Justice. Pourtant, tant de facteurs cumulatifs l'avaient fortement fragilisé : sorties médiatiques incontrôlées, sa non-candidature pour un second mandat par suite d'un veto des instances de son parti, la mobilisation des professions judiciaires (avocats, greffiers huissiers) contre des réformes jugées inacceptables, etc.

Il faut le relever tout net : ce cabinet avait certainement besoin d'un rebond. Il accusait de l'essoufflement et paraissait patiner au moins depuis un bon semestre. Un climat accentué par l'hypothèse d'une restructuration sans cesse attendue et qui ne faisait que s'étirer. Sa communication pâtissait d'un déficit récurrent, d'autant que les maladresses du chef de l'exécutif, au Parlement et ailleurs, ne plaidaient pas en sa faveur : tant s'en faut. Des conflits d'intérêt persistants pesaient dans ce sens. La lutte contre la corruption marquait le pas, à telle enseigne que le Maroc a figuré en 97e position dans le classement de 2023 publié par Transparency. Un recul de trois places par rapport à 2022 et de 24 en cinq ans. La concurrence est par ailleurs sujette à caution par suite de la place hégémonique de grands groupes et de leurs réseaux dans certains centres décisionnaires.

Gouvernance à revoir

Au fond, ce gouvernement arrivera-t-il dans les deux ans à venir à crédibiliser la parole publique; à porter et à incarner des réformes en cours ou à venir ? Il doit en faire la preuve en 2025 qui est la seule année pleine qui lui reste, l'année 2026 étant celle de la préparation des élections de la nouvelle Chambre des Représentants dès le mois de mars de cet agenda.

Les perspectives de croissance sont à revoir à la baisse par rapport aux prévisions de la Loi de Finances pour 2025 et 2026. La soutenabilité des finances publiques reste problématique avec un endettement de 71% en 2025 par rapport à un taux de 68% en 2024 par rapport au PIB. La forte chute des IDE en 2023, avec 11 MMDH, de l'ordre de 51% par rapport aux 23 MMDH enregistrés en 2022, témoigne de la modeste attractivité et de la nécessité de mesures relatives au climat d'affaires. La crise sociale, avec 13,7% de chômeurs, est également l'illustration de ce palier.

L'emploi ne se décrète sans doute pas, mais il commande une forte inflexion des politiques publiques. La réforme fiscale demeure parcellaire; la situation du secteur informel est tout aussi préoccupante, pénalisant les entreprises formelles soumises, elle, à la législation fiscale. Ce remaniement n'est pas un acte politique éligible à un nouvel élan, mais "technique" avec les facteurs qui pèsent sur lui depuis trois ans. Une forme de gouvernance à revoir pour faire face aux contraintes qui sont les siennes...

Rédigé par Mustapha SEHIMI



REMANIEMENT, PAS REMANIEMENT... LA GRANDE ILLUSION CONTINUE !

Une léthargie inquiétante s'est installée, une sorte de sommeil profond où le débat politique a déserté la scène publique. Tout semble fonctionner en mode avion mis par défaut par le gouvernement, sans vision à long terme. Depuis un an, nous sommes suspendus à cette rumeur d'un fameux remaniement ministériel. Un an de spéculations, d'attente, et pourtant, au fond, on sait tous que cela n'aura aucune conséquence réelle, aucun changement significatif. Qu'il ait lieu ou non, cela ne changera rien à la gestion du pays car le véritable problème n'est pas dans le changement des visages, mais dans la manière de diriger le gouvernement. Akhannouch, avec son optimisme de façade et son satisfecit illusionniste, continuera à gouverner comme il l'a toujours fait. Alors pourquoi espérer un miracle ? Ce n'est pas avec quelques ajustements cosmétiques qu'on résoudra les problèmes structurels du pays. Nous en sommes là : dans une sorte d'attente passive, résignés à voir les mêmes erreurs, les mêmes gaffes, les mêmes promesses non tenues.

Le Maroc s'est habitué à ce jeu où l'on change des visages, mais où la méthode reste la même. Que ce soit un remaniement technique, structurel ou même cosmétique, les citoyens n'y croient plus. Le vrai problème dépasse de loin cette agitation politique superficielle. Il s'agit d'un immobilisme profond, d'une absence totale de débat d'idées. Où sont les visions pour l'avenir du pays ? Où sont les confrontations d'idées qui devraient animer la scène politique ? Le silence est assourdissant. Les partis politiques, autrefois moteurs de la démocratie, sont désormais des fantômes. D'ailleurs on ne sait plus positionner lequel est de droite ou de gauche, tous se valent désormais, ils existent uniquement pour maintenir des luttes internes, préserver des privilèges, tout en ignorant les préoccupations des citoyens.

Alors un remaniement pour quoi faire ? Un énième jeu de chaises musicales pour calmer certaines factions avant les élections ? Mais au fond, cela ne changera rien. Ce ne sont pas ces ajustements de façade qui sortiront le pays de la paralysie où ce gouvernement nous a plongés. Les cartes sont toujours les mêmes, distribuées aux mêmes joueurs qui ne servent que leurs propres intérêts. Avec un gouvernement qui accumule les erreurs de casting, des ministres qui se querellent entre eux, une gestion de départements verticale et des citoyens qui, eux, ne voient aucun changement dans leur quotidien.

D'autant plus que de nouveaux ministres auront besoin de six mois rien pour reformer leurs équipes, se faire entourer de leurs proches pour assurer leurs arrières, parcourir et comprendre les dossiers. Alors ? Heureusement qu'il y a le Roi qui trace les grandes lignes à chacun de ses discours et une poignée de ministres qui fait l'exception. Or le véritable problème est cette domination des partis politiques, rongés par des luttes de pouvoir, des querelles internes, qui ne servent plus l'intérêt général.

Le système est à bout de souffle. La société civile, les experts, et même les citoyens appellent à une réforme en profondeur. Il est temps de rompre avec cette logique partisane sclérosante. Ce qu'il faut, c'est un gouvernement de compétences, basé sur la méritocratie, où les ministres sont choisis pour leur expertise et non leur appartenance politique. Ils doivent apporter une approche pragmatique et des résultats concrets, loin des querelles partisanes. Ce sont eux qui doivent être au cœur de la réforme.

Mais soyons honnêtes : tant que les nominations se feront sur la base de copinage, tant que les alliances partisanes primeront sur la compétence, tant que les décisions se prennent dans les salons familiaux pour distribuer des rentes et des retraites, rien ne changera et nous resterons coincés dans ce cycle infernal. Les ministères continueront d'être des lots à distribuer, et les Marocains, eux, resteront les grands oubliés. Un remaniement ne suffit pas. Il ne suffit pas non plus de faire semblant de réformer en redistribuant les mêmes cartes et en recyclant les mêmes visages sous des prétextes fallacieux.

Ce qu'il faut, c'est une refonte complète des pratiques de gouvernance, un véritable électrochoc qui réveille cette classe politique engourdie. Il ne suffit pas de gonfler les rangs avec des secrétaires d'État inutiles pour calmer quelques mécontents. Il est impérieux que la politique devienne un véritable outil au service des citoyens mais pour cela il faut du courage politique, une vision pour réformer le pays en profondeur afin de répondre aux orientations Royales.

Les citoyens méritent mieux qu'une gestion au rabais, qu'un gouvernement où la grande majorité des ministères fonctionnent en mode avion, coupé des réalités du terrain. Le Maroc mérite un véritable débat, des idées novatrices, un gouvernement qui place la compétence et l'expertise au centre de son action. Pourtant on le dépeignait bien de gouvernement de compétences ! Or c'est là l'enjeu, la véritable urgence.

Alors, remaniement ou pas ? Ce n'est plus la question. Ce n'est pas un simple ajustement technique qui changera le quotidien des Marocains. Ce qu'il faut, c'est une révolution des pratiques politiques, un gouvernement capable de traduire les grandes orientations Royales en actions concrètes. Un gouvernement qui sort de l'immobilisme, avec cette léthargie qui gangrène l'action publique. Parce qu'en attendant, tout ce que nous voyons, c'est un pays en attente, un pays qui tourne au ralenti, suspendu à l'espoir d'un changement qui tarde à venir alors que la Vision Royale va à la vitesse grand V.

Les cartes ont peut-être été rebattues, mais ce seront toujours les mêmes joueurs autour de la table. Il est temps de changer les règles du jeu parce que les Marocains méritent mieux pour de vrai et non en slogan.

LA CPI FACE À ISRAËL : ENTRE SYMBOLISME ET JUSTICE INTERNATIONALE

Une victoire morale pour la Palestine, un défi pour la justice internationale

Ce haut magistrat avait sollicité le 20 mai 2024 contre ces deux responsables israéliens en leur reprochant d'être responsables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité qui auraient été commis par Tsahal dans le cadre des opérations de guerre menées dans la bande de Gaza depuis l'attaque du Hamas du 7 octobre 2023. C'est en réponse à cette requête que la Chambre préliminaire I de la CPI a délivré ces deux mandats. Ils donnent ainsi très largement raison à la demande du Procureur.

Crimes de guerre et contre l'humanité

Il faut préciser pour commencer qu'un mandat d'arrêt n'est a priori pas public. La Chambre a expliqué que des faits similaires à ceux visés par ces deux mandats sont en train de se commettre. Elle semble donc considérer que la divulgation de leur contenu serait justifiée par la nécessité d'alerter sur la continuation actuelle des crimes visés par ces mandats alors que ceux-ci concernent la période entre le 8 octobre 2023 et le 20 mai 2024, qui est la date de la requête du Procureur. Elle ajoute que cette communication intervient aussi dans l'intérêt des victimes et de leur famille. L'incrimination consiste dans l'emploi de la famine comme méthode de guerre. MM. Netanyahou et Gallant auraient sciemment privé la population civile de Gaza de nourriture, d'eau, de médicaments, de carburant et d'électricité en entravant ou limitant l'aide humanitaire. Il précise que ces restrictions ne répondaient pas à un objectif militaire et que seule une aide humanitaire minimale a été autorisée. L'incrimination regarde aussi des crimes contre l'humanité conformément à la requête du Procureur. Les opérations de guerre menées par l'armée israélienne dans la bande de Gaza avaient donné lieu à une attaque généralisée et systématique contre sa population civile; et que, dans ce cadre, auraient été commis des crimes contre l'humanité par meurtres, persécutions et autres actes inhumains.

Respecter le droit international humanitaire

Cela dit, quels sont les effets de ces mandats d'arrêt ? Ils n'ont pas d'effet immédiat, MM. Netanyahou et Gallant vivent en Israël qui n'est pas un État membre de la CPI. Le principal effet de ces mandats d'arrêt est a priori de les empêcher de se rendre dans un État ayant adhéré au statut de la CPI. Cette adhésion leur fait obligation d'en respecter les décisions et notamment d'exécuter les mandats d'arrêt décernés par celle-ci, s'ils sont en position de le faire. Il est difficile pour un État de droit de refuser de respecter les mandats d'arrêt qui s'imposent à lui en vertu d'une convention internationale à laquelle il a librement consenti d'adhérer. Il faut préciser que 139 États ont signé le Statut de Rome, adopté le 17 juillet 1998 et entré en vigueur le 1er juillet 2002; que 123 pays ont ratifié ou adhéré à cette convention internationale; et que plusieurs grandes puissances (États-Unis, Chine, Inde, Russie,...) ainsi qu'Israël n'y sont pas parties. C'est également le cas de onze pays africains (Angola, Cabo Verde, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Libye, Maroc, Sao-Tomé-et-Principe, Somalie, Soudan du Sud, Zimbabwe. Pour les pays arabes, seuls quatre d'entre eux sont membres de la CPI (Jordanie, Djibouti, Mauritanie et Palestine).



La CPI a aussi lancé le même jour un mandat d'arrêt contre Mohamed Deïff, chef militaire du Hamas, la preuve de son décès étant cependant fortement présumée sans être formellement rapportée. Simultanément, des mandats d'arrêt visent Ismaël Hanieh, chef du bureau politique du Hamas et Yahia Sinouar, chef du Hamas dans la bande de Gaza, tous deux tués par l'armée israélienne avant que la chambre préliminaire ait pris sa décision- des requêtes retirées ensuite par le Procureur. Le mandat d'arrêt contre Mohamed Deïff porte sur les qualifications de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Les faits en cause sont ceux commis le 7 octobre 2023, Mohamed Deïff aurait eu en cette circonstance à la qualité de coauteur.

Les pays du G7 réunis près de Rome, le 26 novembre, ont fait savoir qu'ils respecteraient leurs obligations " respectives" vis-à-vis des mandats émis par la CPI à l'encontre du Premier ministre israélien, Benjamin Netanyahou. Le communiqué des ministres des Affaires étrangères précise en substance: "En exerçant son droit à se défendre, Israël doit pleinement respecter ses obligations face au droit international en toutes circonstances, y compris le droit international humanitaire". Mais il ajoute aussi "qu'il ne peut y avoir d'équivalence entre le groupe terroriste Hamas et l'État d'Israël".

Palestine: victoire morale et politique

Avec ces deux mandats d'arrêt, la justice pénale internationale se trouve à un moment charnière. Ils viennent donc s'inscrire après ceux délivrés le 17 mars 2023 contre Vladimir Poutine et la commissaire russe aux droits de l'enfant, Maria Lvova- Belova, puis ultérieurement contre des responsables militaires et politiques de la Fédération de Russie. Des questions se posent à propos de ces mandats.

Seront-ils susceptibles d'effets ou n'auront-ils in fine qu'une valeur symbolique ? En effet, la CPI n'a aucune force de police pouvant mettre à exécution ses décisions. Si bien qu'elle ne peut compter que sur la coopération internationale - pas moins de 70 pays n'ont pas adhéré au Statut de Rome créant cette juridiction... Et la crainte que peut susciter la délivrance d'un tel mandat d'arrêt reste bien relative. En septembre dernier, le président Poutine s'est rendu en Moldavie, État qui est pourtant partie au traité de Rome; aujourd'hui, le président Viktor Orban, a immédiatement adressé une invitation à Benjamin Netanyahu, à se rendre en Hongrie qui a elle aussi ratifié ce traité.

En l'état, il n'est pas possible de juger un jour les personnes visées par de tels mandats. Les textes régissant la CPI ne le permettant pas, la Cour ne peut pas ainsi juger par défaut ou in absentia (par contumace), comme ce fut le cas en 1945-1946 à Nuremberg pour le dirigeant nazi Martin Bormann, ou encore récemment, au Tribunal spécial pour le Liban (TSL) créé en 2007 après l'assassinat de l'ancien Premier ministre libanais Rafik Hariri (Résolution 1757 du Conseil de sécurité). Une telle procédure, sous certaines conditions, pourrait-elle être introduite dans le traité de Rome créant la CPI ? C'est souhaitable mais pas réalisable, les uns et les autres s'accommodent que cette haute juridiction soit réduite à un rôle de "spectateur engagé".

Pour autant, c'est une victoire politique et morale pour les Palestiniens. Leur cause rallie une majorité des opinions publiques dans le monde et particulièrement en Occident. Des organisations internationales des droits de l'homme (Human Right Watch, Amnesty international...) ont dénoncé des pratiques assimilées à l'apartheid ou aux crimes de guerre contre les Palestiniens.

Rédigé par Mustapha Sehim



ISRAËL/CPI : CHARAÏ OPINE ET BENKIRANE FULMINE

Et voilà que la guerre, ou ce qui prend de plus en plus la forme d'un génocide, s'invite en débat sociétal chez nous, au Maroc. Que pense l'opinion publique marocaine de cette affaire ? Très majoritairement qu'Israël est l'agresseur. Toute l'opinion publique marocaine ? Non, une partie résiste encore et toujours à la doxa ambiante, et soutient le droit d'Israël à faire ce qu'il doit et aussi le privilège de Netenyahou de ne pas être poursuivi pour crimes.

Les deux opinions coexistent, même si les seconds se font quand même un peu discrets. Mais voilà un fait qui advient, survient, surgit : Un papier de l'éditeur de presse et éditorialiste Ahmed Charaï paru dans Times of Israël et où il dénonce les mandats d'arrêt émis contre Benyamin Netenyahou et Yoav Gallant.

Ahmed Charaï a émis une opinion sur le conflit israélien, en faveur de la version israélienne ; il n'hésite à défendre ni Israël ni Benyamin Netenyahou. Il avait déjà écrit, au lendemain du 7 octobre 2023, « Nous sommes tous israéliens », et aujourd'hui, il s'insurge contre la décision de la CPI d'émettre des mandats contre les deux dirigeants israéliens. Ahmed Charaï défend comme un seul homme (c'est vrai qu'il est un peu seul) ce qu'il considère comme le droit inaliénable d'Israël de se défendre.

Jusque-là, tout est (presque) normal, l'éditorialiste a exprimé et défendu une opinion. Mais la chose énerve très puissamment le PJD, qui se réunit en secrétariat général d'urgence et exprime rageusement sa sainte colère dans un communiqué particulièrement virulent. Eux, les gens du PJD, ils défendent le droit inaliénable des Palestiniens à avoir leur Etat. Et que pensez-vous que fut la réaction d'Ahmed Charaï ? Encore plus virulente que celle d'Abdelilah Benkirane, déclinée dans un communiqué de son groupe média, rédigé sabre au clair et droits en bandoulière.

Les deux expriment avec colère leur position contre l'autre, et les deux prennent à témoin autorités, société et individus. Les deux ont le droit de s'exprimer, mais les deux ont tort, car les deux alimentent ce qu'ils disent craindre, en l'occurrence la fitna.

Mais les gens du PJD ont un peu plus tort qu'Ahmed Charaï car au lieu de se contenter de ne pas être en accord avec les idées de ce dernier (ce qui est le cas, par exemple, de l'auteur de ces lignes), ils passent à la menace indirecte, voire directe. M. Charaï a exprimé une opinion, une simple opinion, qui reste une idée, une opinion ; il a le droit de le faire, et il a eu le courage de le faire, sachant pertinemment qu'il navigue à contre-courant, et c'est aussi son plein droit. Mais ce que les gens du PJD et bien d'autres

sur les réseaux oublient, c'est qu'on répond à une idée par une autre idée, peut-être meilleure, peut-être pas. Mais le débat ne doit aucunement basculer en combat, en invective, en excommunication ou en bannissement, un seuil largement franchi par le PJD.



Ce parti a dirigé le gouvernement du royaume dix années durant et M. Benkirane en a été le chef pendant 5 ans. Ce parti a aussi signé l'Accord tripartite Maroc-Etats-Unis-Israël le 22 décembre 2020, sans que M. Benkirane ne sorte de ses gonds pour autant. Aujourd'hui, on peut comprendre son désarroi face aux atrocités commises à Gaza, en Cisjordanie et ailleurs dans la région, mais cela ne justifie aucunement un tel communiqué, dangereux pour M. Charaï (on n'est jamais à l'abri d'un cinglé qui irait s'en prendre à lui), et nuisible pour la cohésion sociale. M. Benkirane, en quête de retour dans le cœur des Marocains, fait feu de tout bois dès qu'il s'agit de foi.

Dans le passé, Israël était plus fort que nous car il y avait là une démocratie, une acceptation des différences, un vivre-ensemble que les Israéliens ont aujourd'hui de moins en moins. C'est grâce à cette liberté d'expression et de vivre-ensemble malgré les divergences que l'Etat hébreu a su se hisser haut. Et c'est là une occasion pour les Marocains de se montrer, justement, plus forts, en acceptant l'avis contraire, en acceptant le débat, en bannissant toute approche religieuse d'un débat qui n'est finalement que politique, ou même pénal.

M. Charaï a pris le risque de s'exposer, d'appuyer là où ça fait mal, de titiller les émotions mises à mal d'un public marocain chauffé à blanc. Mais c'est encore une fois son droit, car ainsi est la liberté d'expression et d'opinion, tant qu'elle n'enfreint pas la loi, et l'opinion de M. Charaï n'enfreint pas la loi marocaine (certes défendre des crimes de guerre ou un génocide est un crime, mais Netenyahou et Gallant ne sont pas condamnés, juste recherchés par la CPI). M. Benkirane semble oublier que sa voix porte (encore du moins), qu'il fut un grand leader et qu'il peut le rester. Mais sa charge contre Ahmed Charaï le discrédite. Il est un homme politique, pas un prédicateur, pas un agitateur, pas un provocateur.

Il est temps que dans ce pays, on n'accepte les opinions des autres, les positions opposées, les avis contraires. Que ce soit Hakim Ziyech ou Ahmed Charaï, Abdelilah Benkirane ou Noureddine Ayouch, Redouane Ramdani ou Abdellatif Ouahbi, il est temps d'apprendre à nous accepter sans nous insulter et à débattre paisiblement et constructivement. C'est ainsi et uniquement ainsi qu'on construit une société forte, si tant est qu'on le veuille...

NIZAR BARAKA : TRIBUNE EN HOMMAGE AUX 25 ANS DU RÈGNE DE SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI QUE DIEU L'ASSISTE

Sous la Conduite Eclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Que Dieu L'assiste, notre pays a mené au cours des 25 dernières années, des réformes volontaristes et des chantiers ambitieux tournés vers l'avenir qui mettent la préservation de la dignité des citoyens et l'émergence de notre pays au cœur des priorités. Cette dynamique de réformes, qui s'est déclinée progressivement au cours du quart de siècle dernier et qui a mobilisé toutes les forces vives de la Nation, couvre plusieurs domaines, notamment politique, institutionnel, économique, social, culturel et environnemental.

Dans le cadre de ce processus de construction d'un nouveau modèle marocain, a émergé, grâce à la Volonté Royale, une nouvelle conception de la souveraineté nationale.

En effet, outre l'affirmation des constantes de la Nation et les grands progrès réalisés pour le parachèvement de notre intégrité territoriale avec l'élargissement du cercle des pays reconnaissant la Marocanité du Sahara et l'autonomie sous souveraineté nationale comme seule solution à ce conflit artificiel, de nouvelles expressions de la souveraineté nationale ont émergé dans de multiples domaines.

C'est ainsi que, sous l'impulsion du Souverain, notre pays a renforcé ses capacités de résilience face aux crises, a mis en place les mécanismes de stabilité sociale et de lutte contre la pauvreté à travers notamment l'initiative nationale pour le développement humain, la protection sociale universelle, la couverture sanitaire, le soutien social direct, la compensation pour perte d'emploi, l'amélioration des revenus, les subventions de prix des matières de base ainsi que l'institutionnalisation du dialogue social.

Dans le même temps, notre pays a su maîtriser ses équilibres macroéconomiques afin d'assurer

l'indépendance de la prise de décision économique, a consolidé et protégé notre identité nationale et l'humanisme marocain tout en renforçant le sentiment d'appartenance à la Nation à travers notamment la réforme du champ religieux, le plan d'intégration de la femme et l'adoption du code de la famille, l'attachement à nos valeurs positives, le renforcement de la langue arabe, l'officialisation de la langue amazighe, le développement de la culture Hassanie ainsi que la protection et la valorisation du patrimoine culturel.



Par ailleurs, plusieurs autres chantiers stratégiques et ambitieux ont été lancés afin de renforcer les sécurités énergétique, alimentaire, hydrique et sanitaire, la souveraineté industrielle et le développement de la souveraineté numérique et technologique.

L'objectif fixé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Que Dieu L'assiste, est de consolider la souveraineté nationale, et ce dans tous les domaines, afin de nous permettre de faire face aux crises quelle que soit leur gravité et de saisir les opportunités pour positionner notre pays en tant que puissance régionale émergente. C'est ainsi qu'au moment où de nombreux pays ont recouru au protectionnisme, et au repli sur eux-mêmes pour faire face aux crises, que notre pays est resté fidèle à son choix irréversible d'ouverture sur le monde à travers des accords de libre-échange donnant accès aux

marchés d'une centaine de pays et a consolidé son choix de l'option démocratique en s'inscrivant également dans une logique de coopération et de développement selon un modèle gagnant-gagnant notamment avec nos pays africains frères.

Afin de conforter la stabilité politique nationale, un des piliers de notre souveraineté, notre pays a réalisé des avancées démocratiques certaines, suite à la nouvelle Constitution adoptée en juillet 2011 conformément aux Hautes Orientations du Discours Royal historique du 9 mars de la même année.

Afin de répondre aux objectifs de développement durable et face aux enjeux de sécurité énergétique, notre pays s'est positionné, de manière proactive, sur les énergies renouvelables: solaire, éolien et hydraulique. Il avance d'ailleurs de manière soutenue afin de porter la part des énergies renouvelables à 52% en 2030 et 80% en 2050.

Par ailleurs, afin d'assurer la sécurité énergétique du pays, le Maroc a entamé la diversification de ces moyens d'approvisionnement en gaz naturel et amorce son positionnement de pôle énergétique régional, grâce notamment à l'offre nationale d'hydrogène vert.

Afin de faire face aux changements climatiques et à ses effets majeurs notamment en termes de stress hydrique, sous la supervision directe de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Que Dieu L'assiste, notre pays a mis en œuvre une politique nationale de sécurisation de l'eau potable et d'irrigation et a mis en œuvre, outre la construction des barrages, de nouvelles solutions pour faire face à la sécheresse, telles que le raccordement des bassins hydrauliques, le dessalement de l'eau de mer par recours aux énergies renouvelables et l'utilisation des eaux usées traitées. Le Maroc s'inscrit ainsi dans le cadre du Nexus eau-énergie renouvelable et sécurité alimentaire.

Sous le règne de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Que Dieu L'assiste, le

secteur industriel marocain a connu une transformation sans précédent.

En effet, notre pays qui était destiné à être un pays porté par le secteur de l'agriculture est aujourd'hui un pays en cours d'industrialisation, avec plus de 85 % des exportations du Royaume constituées de produits manufacturés.

En l'espace d'un quart de siècle, l'industrie marocaine a doublé ses effectifs, multiplié par 6 ses exportations et a quadruplé son chiffre d'affaires. Depuis la dernière décennie, l'industrie nationale représente le premier pourvoyeur d'investissements directs étrangers.

Grâce à la vision éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'assiste, le Maroc a réalisé des progrès significatifs dans le domaine industriel. En effet, l'industrie nationale est devenue un levier central du développement économique du Maroc, un pourvoyeur majeur d'emplois et un catalyseur de l'investissement productif.

C'est ainsi que le Maroc est devenu une destination incontournable dans des secteurs de pointe, tels que l'automobile et l'aéronautique. L'industrie agro-alimentaire nationale a pour sa part contribué à la valorisation des ressources halieutiques et agricoles de notre pays, concourant au renforcement de la souveraineté alimentaire. Quant à lui, le secteur du textile et du cuir a su tirer profit des mutations des chaînes de valeur mondiales en se positionnant sur des segments durables et à plus forte valeur ajoutée. Tous ces secteurs et bien d'autres ont permis de faire du Royaume une base industrielle compétitive et reconnue à l'échelle internationale.

Parallèlement, en valorisant sa richesse nationale en phosphates, le Maroc est devenu un leader mondial dans la production d'engrais et se positionne en tant que leader mondial en termes de production d'engrais verts grâce à l'utilisation d'ammoniac vert, ce qui lui permettra de consolider son rôle de premier plan dans la sécurité alimentaire mondiale en général et africaine en particulier, offrant aux agriculteurs des produits de qualité, abordables et spécifiquement adaptés aux besoins des sols et des cultures de chaque région.

Ces avancées significatives témoignent de la résilience de l'économie nationale. En effet, lorsque la crise sanitaire mondiale est survenue, et sous la Direction du Souverain, la solidarité nationale a été mobilisée et des vaccins ont été mis à la disposition de tous les citoyens et des aides directes ont été fournies aux personnes affectées par la crise. Notre pays a même transformé le Covid-19 en opportunité pour améliorer son offre de santé, fabriquer des vaccins au Maroc, développer l'industrie pharmaceutique et contribuer ainsi à assurer la sécurité sanitaire du pays.

De la même manière, lorsque le séisme a frappé le Grand Atlas, notre pays y a fait face sous la Conduite Eclairée du Souverain avec une mobilisation sans précédent de nos propres capacités de gestion immédiate et de planification

stratégique post-séisme pour la reconstruction et le développement de l'ensemble des provinces touchées par le séisme.

Notre pays a répondu à cette catastrophe naturelle, par une solidarité nationale exemplaire qui a été saluée par l'opinion publique nationale et internationale comme l'expression d'un véritable sursaut patriotique essentiel pour renforcer la souveraineté nationale.

Toutes ces orientations et tous ces choix ne sont pas le fruit du hasard, mais sont le résultat d'une Vision Royale claire sur un quart de siècle et d'une série de réformes, d'initiatives et d'orientations stratégiques intégrées : consolidation de la démocratie et de l'État de droit, grands chantiers et infrastructures compétitives, soutenabilité des équilibres financiers et macro-économiques, édification de l'Etat social ainsi qu'une diplomatie agissante et efficace avec des partenariats stratégiques multiples et diversifiées, qui s'appuie sur un référentiel qui n'autorise aucun compromis sur la question de l'intégrité territoriale nationale et qui offre à notre pays plus de marges de manœuvre d'action en faveur du co-développement et de la paix dans le Monde.

Aujourd'hui, nous pouvons affirmer avec grande fierté que le choix de notre pays sur la question de la souveraineté a été un choix patriotique, un choix judicieux et un choix prospectif.

Ainsi, les nouveaux projets d'envergure qui verront le jour dans un avenir proche permettront de renforcer notre souveraineté nationale tout en consolidant le positionnement géostratégique de notre pays en tant que pôle de stabilité et de progrès. C'est notamment le cas du port de Dakhla Atlantique qui va permettre de développer davantage la façade

Atlantique du Royaume, mieux relier l'Amérique et l'Afrique et connecter les pays du Sahel aux chaînes de valeur mondiales, de l'offre Maroc de l'hydrogène vert qui va permettre à notre pays d'être un partenaire de premier plan pour la sécurité énergétique mondiale, et des grands chantiers d'infrastructures et de transformation structurelle de notre économie et de notre Société qui vont permettre de renforcer la résilience de notre pays, améliorer son attractivité et consolider la cohésion sociale.

Et conformément aux Hautes Orientations Royales, l'organisation de la Coupe du Monde 2030 par notre pays avec nos voisins de la péninsule ibérique l'Espagne et le Portugal devrait constituer un véritable catalyseur pour accélérer ces chantiers structurants dans une logique de développement et renforcer l'émergence d'un Royaume souverain, créateur de richesse et d'emplois durables et pérennes pour notre jeunesse à l'aube d'une Vision Royale visionnaire et ambitieuse pour notre siècle.

VINGT-CINQ ANNÉES DE PROGRÈS HARMONIEUX

Rédigé par Adnan Debbarh

Le règne de Mohamed VI a déjà marqué l'histoire du Maroc par la modernité de son approche et l'ampleur de ses réalisations. Une vision claire dans ses objectifs, innovante et sans déséquilibres, déclinée en développements de l'ensemble de la société, réfléchis et planifiés. Le Maroc a trouvé le bon tempo.

Pour les historiens de la durée, vingt-cinq années de règne suffisent pour interroger les réalisations.

Les 25 premières années du règne du roi Mohamed VI auront contribué à changer les rapports du Marocain à l'espace. Ayant enduré quatre siècles de relatif isolement, les Marocains ont développé une mentalité «insulaire» vis-à-vis de l'étranger et même, dans une certaine mesure, entre les régions à l'intérieur.

Active, la diplomatie conduite par le Souverain a ouvert d'autres horizons, multiplié nos partenaires. Nous sommes désormais présents dans les cinq continents, avec des accords de libre-échange, des flux commerciaux, des ambassades, des consulats, des lignes aériennes et des ressources humaines. À l'intérieur, nous nous sommes réapproprié notre part de Méditerranée après une longue absence. Réconciliation avec les populations, nouveaux ports, tourisme, industrie... la physionomie des territoires du Nord a été transformée.

Les avancées de la régionalisation, les routes, l'électrification, les moyens de transport et les télécommunications ont ouvert de nouvelles opportunités pour les territoires, les rendant plus attrayants, et chassé le sentiment de marginalisation chez leurs habitants.

Le séisme d'Al Haouz a été l'occasion d'une réconciliation avec la montagne, d'en faire un espace de développement et non plus un simple refuge. Même dynamique pour la mer: l'Atlantique est devenu un espace d'ouvertures et d'opportunités, après avoir été de longs siècles un vecteur de peurs et d'angoisses.

Les progrès multiples réalisés au Sahara marocain ont eux aussi contribué à changer les mentalités sur la «stérilité naturelle» des territoires arides.

La population au Maroc a connu des évolutions positives notoires durant ces vingt-cinq dernières années. Elle a augmenté de 10 millions en nombre, son taux de reproduction de 2,3 permet une croissance positive de 1% par an et la durée moyenne de vie a gagné 10 ans, passant de 67 à 77 ans. C'est une population qui est bien vaccinée (>95%), chez qui on ne retrouve pratiquement plus de rougeole, poliomyélite ou méningite. Le taux de mortalité infantile a baissé par rapport au voisinage, et le taux de suicide est aussi relativement bas. Bien que des efforts restent à faire, c'est une population plus alphabétisée et mieux soignée.

La richesse nominale produite par le Maroc (PIB) a été multipliée par 3,5 entre 2000 et 2023 et le revenu par habitant a été multiplié par 2,5 sur la même période. Le taux d'ouverture de l'économie (échanges extérieurs/PIB) est passé de 25 à 45%, avec une diversification notable de nos exportations.

L'industrie occupe désormais la première place des exportations grâce à l'automobile, l'aéronautique, l'agroalimentaire et le textile. Le tourisme s'est développé et les transferts des Marocains du monde se sont accrus. L'investissement public, indicateur principal du niveau de présence de l'État dans l'économie, a été multiplié par 4,5 sur un quart de siècle, passant de 70 milliards à 330 milliards de dirhams.

L'autre volet de l'intervention de l'État, le champ social, s'est substantiellement renforcé avec l'ambitieux projet d'État social. Porté à son aboutissement, ce projet va faire changer chez beaucoup de Marocains leur vision craintive de l'État, véhiculée depuis la nuit des temps. D'un appareil de contrôle externe, l'État s'est transformé en un organe d'assistance et d'accompagnement. Le Marocain va s'approprier l'État avec toute la légitimité politique qui en découle.

Le Maroc de 2000 à 2024 s'est davantage urbanisé, on dénombre plus de 24 millions de Marocains vivant dans les villes, soit 64% de la population. L'urbanisation, quelle que soit sa cause, transforme la société de manière complexe et multidimensionnelle et pose de nombreux défis. Un effort important a été fourni pour mettre en place de nouvelles infrastructures et de nouveaux projets urbains, tout en tenant compte de la durabilité environnementale et des inégalités socio-économiques qui peuvent se déclarer. La gestion équilibrée et inclusive de l'urbanisation mise en place dans les principales villes du Royaume commence à donner ses fruits.

Comment terminer cette première partie de la série de chroniques sur 25 années de règne du roi Mohamed VI sans évoquer la dimension culturelle et ses avancées? La réappropriation de la culture et la langue amazighe et les découvertes archéologiques sont venues enrichir le patrimoine national. La construction de théâtres, la multiplication des musées, la mise en valeur de notre artisanat, le développement de l'industrie culturelle à travers les divers festivals et la libéralisation des médias ont marqué l'imaginaire collectif des Marocains. Avec un plus notable, une affirmation plus prononcée et plus construite de notre identité nationale.

SM MOHAMMED VI NOUS A MIS AU TRAVAIL

MOHAMMED V NOUS A RAMENÉ L'INDÉPENDANCE, HASSAN II A DONNÉ DES INSTITUTIONS AU PAYS, MOHAMMED VI NOUS A MIS AU TRAVAIL. À NOUS DE CONTINUER LE BOULOT.



En 25 ans de règne de Sa Majesté Mohammed VI, le PIB marocain est passé de 46 à 131 milliards de dollars, soit une progression de 183%. Cette donnée a fait le tour des publications sur Facebook et a généré une multitude de commentaires négatifs qui méritent des précisions.

C'est d'abord une bonne nouvelle : le Maroc produit beaucoup plus de richesses qu'auparavant, et ce dans une conjoncture très difficile marquée par deux augmentations très importantes des prix de l'énergie au cours des années 2000 et des années 2020. Les premières augmentations des prix des hydrocarbures de 1973 et 1979 avaient mis le Maroc en quasi-banqueroute.

La résilience du pays s'explique par des investissements massifs en infrastructures : autoroutes, électrification, distribution de l'eau potable (il n'y a plus de coupure d'eau alors que la sécheresse n'a jamais été aussi violente), port de Tanger Med, industrie automobile, industrie aéronautique et tant d'autres projets qu'il est inutile d'énumérer.

Sur le plan économique aussi, le Maroc a diversifié ses partenariats, a investi dans son continent, au point de déranger ceux qui avaient un droit historique sur l'économie de la région. Le tourisme aussi s'est développé et le chômage a régressé. En termes d'immigrations, le Maroc est passé de pays de transit à pays de destination définitive, ce qui crée de nouvelles tensions qu'il s'agit d'absorber. Le niveau de vie aussi a augmenté avec la création d'une classe moyenne, non négligeable et qui n'existait pas il y a 25 ans. Un exemple très visible, même s'il est malheureux et qu'on va beaucoup le critiquer : McDonald's était fréquenté au début des années 80 par la bourgeoisie casablancaise, ce n'est plus du tout le cas, c'est bien le contraire qui est constaté.

En revanche, sur l'Indice du Développement Humain, le retard est énorme et la situation préoccupante.

L'éducation, la santé et la justice, qui sont les instruments de la justice sociale, accusent un déficit qu'il faut combler. C'est l'affaire de tous. Des décisions politiques ont été prises avec le lancement de l'AMO, les réformes de l'éducation et de la justice. Elles sont insuffisantes et n'ont pas réussi à mobiliser suffisamment pour le moment.

Mohammed V nous a ramené l'indépendance, Hassan II a donné des institutions au pays, Mohammed VI nous a mis au travail. À nous de continuer le boulot.

Henry Ford, repris par Kennedy, a dit un jour : "Ne demandez pas à l'État ce qu'il peut faire pour vous, mais demandez-vous ce que vous pouvez faire pour votre pays". Il a mille fois raison.

Rédigé par Larbi Bargach

Faible croissance démographique au Maroc : une bombe à retardement pour l'économie et la société

Les résultats du recensement de 2024 ont révélé une croissance démographique limitée au Maroc, avec seulement 2.980.088,00 d'habitants supplémentaires en dix ans. Ce ralentissement marque un tournant dans l'évolution démographique du pays et soulève des questions sur ses implications à long terme, notamment face au vieillissement imminent de la population. Jadis valorisé pour sa population jeune et sa main-d'œuvre abondante, le Maroc doit désormais repenser son modèle économique et social pour anticiper ces transformations.

Le vieillissement de la population, conséquence directe de la baisse de la fécondité et de l'allongement de l'espérance de vie, pose plusieurs défis majeurs :

1. Diminution de la population active :

Avec une part croissante de personnes âgées, la population en âge de travailler diminue, ce qui pourrait entraîner une pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans des secteurs clés tels que l'industrie, les services et l'agriculture. Cette situation pourrait freiner la croissance économique et affaiblir la compétitivité du Maroc sur la scène internationale.

2. Augmentation des dépenses sociales :

Une population vieillissante exerce une pression croissante sur les systèmes de retraite et de santé, nécessitant une augmentation significative des dépenses publiques. Cela pourrait entraîner une hausse des prélèvements obligatoires, limitant ainsi la capacité d'investissement de l'État et des ménages.

3. Transformation du marché du travail :

Face à ces évolutions, le marché du travail devra s'adapter en promouvant l'emploi des seniors, en encourageant de nouvelles formes d'emploi (télétravail, temps partiel) et en renforçant la formation continue pour maintenir l'employabilité des travailleurs.

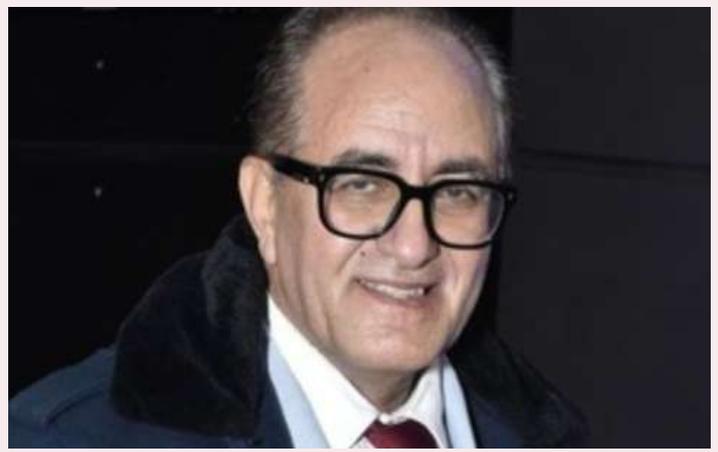
Bien que les perspectives démographiques posent des risques, elles offrent également des opportunités que le Maroc peut saisir pour transformer ces défis en moteurs de développement.

Une fécondité encore favorable :

Malgré une baisse progressive, le taux de fécondité marocain reste supérieur à celui de nombreux pays européens. Cette dynamique offre un répit pour repenser les politiques démographiques et économiques.

Le rôle de l'émigration :

L'émigration marocaine, tout en réduisant la pression sur le marché du travail national, continue de générer des flux financiers significatifs via les transferts de fonds. Ces revenus peuvent être investis pour renforcer les infrastructures sociales et économiques.



L'automatisation et la digitalisation :

Les avancées technologiques offrent une solution partielle au vieillissement de la population en augmentant la productivité, réduisant ainsi la dépendance à une main-d'œuvre abondante.

Pour atténuer les impacts du vieillissement démographique et assurer une croissance économique durable, le Maroc pourrait adopter les mesures suivantes :

1. Investir dans le capital humain :

La réforme du système éducatif et le développement de la formation professionnelle sont essentiels pour améliorer la qualité et la compétitivité de la main-d'œuvre marocaine.

2. Encourager l'entrepreneuriat et l'innovation :

La création d'un environnement favorable aux start-ups et aux petites entreprises peut stimuler l'emploi, diversifier l'économie et attirer les jeunes talents.

3. Développer des services adaptés aux seniors :

Le vieillissement de la population offre des opportunités pour développer des secteurs comme les soins de santé, l'assistance à domicile et les loisirs pour les personnes âgées.

4. Attirer des investissements étrangers :

En valorisant ses infrastructures modernes et sa stabilité politique, le Maroc peut attirer des capitaux étrangers qui dynamisent l'emploi et le transfert de technologies.

5. Réformer les systèmes sociaux :

Une réforme en profondeur des systèmes de retraite et de santé est nécessaire pour garantir leur viabilité tout en limitant la pression sur les finances publiques.

La faible croissance démographique du Maroc et le vieillissement progressif de sa population constituent un défi de taille pour les décennies à venir. Cependant, en mettant en œuvre des politiques adaptées, le pays peut transformer ces contraintes en opportunités. Il s'agit d'une transition incontournable pour maintenir l'attractivité du Maroc en tant que destination d'investissement et garantir un développement économique et social durable. Ce défi exige une action concertée et une anticipation stratégique pour assurer un avenir prospère au pays.

LES PREMIERS RÉSULTATS DU RECENSEMENT DE LA POPULATION : LA TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE AVANCE À GRANDS PAS.

Le Haut-Commissariat au Plan vient de publier les premiers résultats du recensement de la population effectué durant le mois de septembre dernier. Il faut saluer la rapidité avec laquelle l'opération s'est déroulée et cela grâce à la technologie introduite en utilisant les tablettes au lieu stylo, de telle sorte que les enquêtes effectuées par les recenseurs sont directement et automatiquement enregistrées sur un serveur central.

Ce qui confirme les bienfaits de la technologie et ses effets sur la productivité du travail. Bien sûr, la technologie, aussi sophistiquée soit-elle, n'est pas indemne de défaillances et d'erreurs.

Les résultats publiés demeurent partiels. Ils sont limités à la population légale. Il faut attendre la publication des données relatives à l'habitat et aux conditions de vie en général pour avoir une vue complète sur le Maroc et les Marocains d'aujourd'hui.

Quels enseignements à tirer de ces premiers résultats ?

Le premier enseignement à retenir est la baisse continue du taux d'accroissement démographique confirmant ainsi une loi démographique établie selon laquelle « la croissance démographique est inversement proportionnelle au niveau du développement ». Cette loi va à l'encontre de la thèse de Malthus défendue dans son « Essai sur le principe de la population » selon laquelle la population tend à croître de manière exponentielle (c'est-à-dire à un rythme rapide et constant), tandis que les ressources alimentaires croissent de manière arithmétique (donc plus lentement). On a assisté au contraire à un ralentissement du taux de la croissance de la population et un accroissement du progrès touchant plusieurs domaines dont le secteur agricole.

Et si aujourd'hui, la pauvreté se maintient, ce n'est pas à cause de la croissance démographique, ni à cause du manque de ressources, mais c'est surtout à cause de la mauvaise affectation de ces dernières (ressources) et de leur appropriation par les classes dominantes.

Certes, le taux de fécondité n'est pas le même pour tous les ménages comme on pourra le vérifier en croisant l'effectif des ménages et leur revenu. On se rendrait compte que ce sont les ménages pauvres qui comptent plus de membres. Ce qui a poussé certains auteurs à tirer une conclusion sous forme de boutade signifiant que « La table du pauvre est maigre, mais le lit de la faim est fécond ».

Examinons à présent quelques données chiffrées :



Selon les résultats du RGPH 2024, la population légale du Royaume a atteint 36.828.330 habitants au 1er septembre 2024, dont 36.680.178 Marocains et 148.152 étrangers. On remarque que ces résultats ne concordent pas avec les chiffres prévisionnels tels qu'ils sont publiés régulièrement par le HCP. Par rapport au recensement de 2014, l'effectif de la population a enregistré un accroissement absolu de 2.980.088 habitants, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 0,85% au cours de cette période, contre 1,25 % entre 2004 et 2014 et 2,6% entre 1960 et 1982. Le nombre d'étrangers résidant dans le Royaume a augmenté de 61.946 entre 2014 et 2024, soit une augmentation annuelle de 5,6 %.

Le deuxième enseignement à tirer est relatif à la dynamique migratoire campagnes-villes. On relève que la population urbaine croît plus vite que la population rurale, confirmant une loi démographique bien établie. Ainsi, en milieu urbain, la population a atteint 23.110.108 habitants, avec une augmentation de 2.677.669 entre 2014 et 2024, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 1,24%. En milieu rural, la population a atteint 13.718.222 habitants, soit une augmentation de 302.419 par rapport au recensement de 2014 et un taux d'accroissement annuel moyen de 0,22%. La population rurale, bien qu'elle augmente en chiffres absolus, même timidement, diminue en chiffres relatifs.

Depuis 1960, la population du Maroc a plus que triplé et s'est renforcée de plus de 25 millions habitants en 2024, bien que l'accroissement démographique observé le long de cette période soit en diminution continue. Le taux d'accroissement moyen est passé ainsi, de 2,6% entre 1960 et 1982 à 1,25% entre 2004 et 2014 et 0,85% entre 2014 et 2024.

Cette dynamique démographique est portée principalement par le milieu urbain. Ainsi, la population urbaine qui s'élevait à environ 3,4 millions en 1960 est passée à 23,1 millions habitants en 2024, soit 19,7 millions de plus qu'en 1960 et un accroissement au rythme de 3,04 % par an. En milieu rural, la population est passée de 8,2 millions à 13,7 millions, avec un taux d'accroissement annuel moyen de 0,8% au cours de la même période. En d'autres termes, la population urbaine a été multipliée par près de 8 au cours d'un demi-siècle alors que la population rurale n'a été multipliée que par 1,7.

Ces tendances méritent d'être affinées davantage pour mieux comprendre les leviers de la dynamique démographique entre l'urbain et le rural. Pour mieux saisir la baisse de la population rurale, on doit séparer ce qui relève d'une baisse naturelle et ce qui relève d'un déplacement de la population vers les villes (exode rural). Pour l'heure, il y a lieu de souligner que le monde rural connaît une transformation dans les modes de vie et les comportements sociaux suite à l'électrification et au développement des moyens de communication. Les ménages commencent à se familiariser avec une certaine « rationalité économique » qui les incite à changer leur comportement en matière de fécondité. Le mariage relativement tardif, l'alphabétisation progressive de la population, l'usage des moyens de contraception et d'autres facteurs renforcent cette dynamique.

Quant à la population urbaine, bien qu'elle continue d'augmenter à un rythme effréné pour représenter aujourd'hui près de deux tiers de la population totale, il y a lieu de souligner que cette dynamique concerne plus certaines villes que d'autres. Les villes les plus attractives sont celles qui offrent des opportunités d'emploi et d'insertion à leurs habitants et aux nouveaux arrivants. En plus de Casablanca, qui a gardé sa place de « poumon économique » du pays, on mentionne Tanger, Marrakech et dans une moindre mesure Kénitra qui sont sur un trend ascendant, en plus des villes montantes du Sud particulièrement Guelmim, Laâyoune et Dakhla dont la croissance reflète la dynamique de l'intégration de nos provinces sahariennes dans l'ensemble national. A contrario, on assiste à des villes, que nous pouvons désigner comme « villes dortoirs » qui évoluent indépendamment de l'activité économique et des villes dont l'évolution est lente faute d'attractivité.

D'où l'importance et l'urgence de procéder à une véritable inflexion des politiques urbaines et de l'aménagement du territoire en général. C'est l'une des finalités du recensement de la population et de l'habitat.

Rédigé par Abdeslam SEDDIKI



GRÂCE ROYALE : UNE INITIATIVE HISTORIQUE

À l'occasion de la commémoration du 71ème anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple, le roi Mohammed VI a accordé sa grâce à 4.831 personnes impliquées dans des affaires liées à la culture du cannabis. Un acte fort qui fait sens, synonyme de pardon, de clémence et de générosité.

Le droit de grâce est confié au Roi par les dispositions de l'article 34 de la Constitution -l'on retrouve tel quel ce même texte depuis la première loi suprême de décembre 1962. En l'espèce, ce n'est pas une grâce individuelle, mais une grâce collective bénéficiant à certaines catégories de justiciables.

À un premier niveau, il faut relever que l'acte est éligible à des valeurs: celles des vertus du pardon, de la bienveillance et de la générosité aussi. Nul doute que tous ces aspects humains sont à mettre en relief: il fallait en effet mettre fin à une situation difficile pour les personnes graciées et leurs familles. La sérénité et la quiétude supplantent désormais dans leurs rangs l'inquiétude et l'insécurité.

À un autre niveau, les graciés retrouvent sans doute la plénitude de leurs droits, mais ils vont aussi pouvoir reprendre leurs activités d'agriculteurs en s'insérant dans le dispositif relatif à la réglementation de la culture du cannabis. Ils passent ainsi, en toute transparence, de l'informel et de l'illicite au formel et au légal. Un acquis qui ne peut que leur offrir de nouvelles opportunités. Ils retrouvent de ce fait l'espoir dans un cadre de réinsertion bâti autour de mesures d'accompagnement gérées par une agence dédiée.

Cela dit, où en est l'application de la loi n° 13-21 sur les usages licites du cannabis «à des fins médicales, pharmaceutiques et industrielles»? Ce texte, adopté en juin 2021 par le Parlement, se fixe plusieurs objectifs: la reconversion des cultures illicites destructrices de l'environnement en activités légales durables et génératrices de valeur et d'emploi; la création d'une Agence nationale de réglementation des activités relatives au cannabis (ANRAC), chargée de délivrer les autorisations dans ce secteur (culture, transformation, commercialisation, exportation, etc.); et la constitution des agriculteurs concernés en coopératives.

Le texte prévoit aussi que les agriculteurs concluent des contrats de vente avec des sociétés, des personnes morales régies par le droit marocain, ou avec d'autres coopératives d'agriculteurs, et ce, pour la transformation et la commercialisation de leurs produits. Il mentionne enfin la réduction de l'impact négatif sur l'environnement: délimitation des zones de cannabis culture, définition des cycles agricoles, instauration d'une rotation culturale, et respect de la législation en vigueur relative à l'usage des engrais et des pesticides, à l'exclusion des semences OGM largement utilisées aujourd'hui.



Les acquis de cette loi sont importants: réintégration sociale des agriculteurs; amélioration de leurs revenus -avec la perception de 12% du chiffre d'affaires dans le circuit légal, contre 4% dans le circuit illégal, selon une enquête du ministère de l'Intérieur-, instauration de pratiques agricoles plus durables et sécurisation des activités pour les agriculteurs.

La politique publique ouvre ainsi des possibilités et des opportunités pour les petits agriculteurs des régions concernées. C'est que cette nouvelle économie du cannabis licite, accompagnée par l'ANRAC, est orientée vers le développement des zones rurales. Elle mise sur un développement territorial incluant différents secteurs (agriculture, médecine, tourisme, santé, bien-être, textile, recherche...).

Le nouveau marché légal induira ainsi davantage de justice sociale et d'inclusion: promotion de coopératives de producteurs, contrôle des investissements étrangers, limitation de la taille maximale des exploitations, mise en place d'un pourcentage minimum de cannabis provenant des petites exploitations, fixation d'un prix de vente plancher, régulation de la production à travers les licences, etc.

C'est une autre politique qui est désormais à l'ordre du jour, préoccupée également par la protection de l'environnement, la garantie d'une meilleure gestion des ressources hydriques et la préservation de la biodiversité de la forêt rifaine.

L'arsenal juridique est en place avec tous ses textes d'application. À ce jour, il regarde trois provinces (Chefchaouen, Taounate et Al Hoceïma), où il a permis l'autorisation de neuf activités. Selon les données disponibles, près de 3.000 autorisations ont été accordées au profit de 2.700 agriculteurs pour l'activité de culture et de production de cannabis, contre 721 en 2023.

La première activité est celle de la production, et seul l'agriculteur en relation avec la parcelle est autorisé de l'exercer. Le directeur général de l'ANRAC, Mohamed El Guerrouj, s'en est expliqué en mai dernier, lors d'un atelier sur l'expérience marocaine en matière de réglementation du cannabis: «Nous ne sommes pas dans une logique de la superficie de production de cannabis». Pour un agriculteur, être éligible ne suffit pas: il doit avoir en face un opérateur acquéreur de cette production à travers une coopérative.

La deuxième activité est celle de pépinière, dans les trois provinces autorisées.

La troisième est relative à l'exportation et à l'importation, les autorisations étant délivrées par l'Office national de la sécurité sanitaire des produits alimentaires (ONSSA). À noter encore d'autres activités devant être réalisées par une société de droit marocain, à savoir la commercialisation, le transport, l'importation et l'exportation.

Pour l'heure, aucune opération d'importation de cannabis ni de produits de cannabis n'a été autorisée, en attendant la finalisation d'une nomenclature spécifique avec la direction des douanes. Le souci est -et reste- la valorisation de la production marocaine.

Cette politique prend en charge l'activité de transformation, qui est «l'opération phare de tout l'écosystème du cannabis», avec la mise sur le marché des produits finis à base de cannabis. Il s'agit de l'industrie pharmaceutique ou de production de compléments alimentaires et de produits cosmétiques, suivant le taux de THC (tetrahydrocannabinol), principal cannabinoïde psychoactif dans la plante de cannabis.

La grâce royale apporte une touche finale majeure à une politique marquée du sceau de plusieurs principes directeurs: un développement global, juste et légitime, à travers tout le pays; un engagement de l'État à apporter des solutions humaines et équitables; le renforcement de la confiance, de la stabilité sociale et de la cohésion nationale. Une initiative qui consolide également à l'international les avancées du Royaume en matière de droits de l'Homme et de développement territorial solidaire.

Rédigé par Mustapha Sehimi



LE BRAS DE FER AVEC LES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE N'EST PAS LA BONNE THÉRAPIE

Au commencement, comme toujours, il y a la réforme. Le ministère de l'Enseignement supérieur avait pris une série de mesures pour changer le cursus des études médicales. Conditions financières, environnement de travail, durée d'études, tout y était passé ; et comme toujours, ce que fait quelqu'un enfermé dans un bureau, quelle que soit sa compétence, ne sied pas forcément à une masse de personnes sur le terrain. Or, la masse de personnes, ce sont les étudiants en médecine, une classe particulière.

Pourquoi particulière ? Pour plusieurs raisons : des études longues et difficiles, un métier de prestige, une catégorie de jeunes qui refusent ce qu'ils considèrent comme une orientation mercantiliste du gouvernement, ce que certains étudiants nomment « l'akditalisation » de la médecine, du nom de ce groupe privé qui monte, monte, monte... Un conflit social naissait, il est aujourd'hui là. Le gouvernement a ses calculs, les étudiants les leurs ; le gouvernement est inconscient de sa faiblesse, les étudiants sont conscients de leur force.

Dix mois après, c'est l'année blanche. Le ministère montre les crocs, mais se casse les dents. Abdellatif Miraoui, le ministre, paraît comme plongé dans des sables mouvants : à chaque mouvement qu'il entreprend, il s'enfoncé davantage. Comment sort-on d'un bac de sables mouvants ? En se faisant aider, par exemple, par ses pairs du gouvernement. Qui ? Le ministre de la Santé, ou même mieux, le chef du gouvernement.

Le ministre de la Santé, Khalid Aït Taleb, s'était impliqué au début de la crise mais depuis, il s'occupe de ses CHU-les-plus-grands-d'Afrique. Il leur faudra beaucoup de médecins mais bon... Il s'occupe aussi de son grand chantier de protection sociale et de couverture médicale ; là aussi, il faudra des médecins mais bon... Il y a aussi, peut-être, le chef du gouvernement Aziz Akhannouch qui a brillé par son absence, avec quelques petites apparitions de ci de là.

Et pourtant, c'est bien le gouvernement qui a demandé aux forces de l'ordre d'intervenir en fin de semaine dernière contre une manifestation de nos jeunes médecins en formation. Grosse erreur. Quand on demande à la police d'intervenir, la police utilise ses protocoles d'intervention : sommations, puis charge, avec toujours les risques de dérapage ou de gestes déplacés. En face, des étudiants épuisés par leur charge de travail et tétanisés par leur manque de perspective, donc en colère. Ce qui devait arriver arriva, la police fait son travail, le geste déplacé est commis, filmé, partagé, les esprits s'enflamment, la manif s'embrace, des arrestations. « Des médecins internes résidents en habit de bloc entrant au commissariat », s'indigne un jeune médecin de la place, outré par l'image, profondément blessé. A juste titre.

Et maintenant ? Et bien maintenant, tout peut arriver. Et surtout, il faut le dire, ce manque de confiance des étudiants en leur gouvernement, en leur Etat. Les choses en sont là. Le secteur médical est en crise, et il s'ajoute à tous les autres secteurs en crise de nerfs.



Avons-nous un chef de gouvernement pour mener la barque ou un chef de gouvernement qui veut mener tout le monde en bateau ? C'est la question. M. Miraoui, un scientifique pacifique et serein, est dépassé. Le déclassement est craint par les étudiants. A juste titre encore. Réduire le cursus de formation d'un an aboutira au double résultat de bloquer toute équivalence pour exercer dans d'autres pays et de disposer d'une « main-d'œuvre » médicale à bon marché. Réduire les études de médecine d'un an, c'est réduire les médecins à une simple main-d'œuvre, et on peut comprendre qu'ils refusent cette perspective... et donc qu'ils aient encore plus envie de partir.

L'objectif non déclaré mais assumé du gouvernement est de retenir les jeunes médecins dans le pays. Mais si le gouvernement réfléchit un peu, il comprendrait qu'avec son comportement, non seulement il n'incitera pas à rester ceux qui veulent partir, mais encouragera ceux qui n'y ont pas pensé à le faire. La gifle n'est et ne sera jamais la panacée ; la ruse non plus. Et le résultat est, pour rester dans le jargon médical, la métastase de la contestation, et une furieuse envie d'aller ailleurs.

Les autres étudiants font corps avec leurs camarades en médecine, les avocats s'impliquent, les enseignants les plus prestigieux aussi, les parents sont outrés, la société civile s'indigne, les médias s'émeuvent. Samedi 5 octobre est un jour de mobilisation, de refus de l'unilatéralisme décisionnel du ministère et du gouvernement. M. Miraoui est manifestement dépassé, M. Akhannouch est comme à son habitude en pareils cas, calfeutré dans sa présidence... et le gouvernement déclassé.

Alors, dans l'intervalle, que l'on nous fasse grâce des grandes envolées sur les-CHU-les-plus-grands-d'Afrique ou sur ce grand chantier de la couverture médicale universelle. Pour avoir un secteur médical de bonne facture, il ne faut pas aggraver la fracture avec les médecins.

MIRAOUÏ : UN DÉPART QUI S'APPARENTE À UN LIMOGEAGE

Après une gestion désastreuse de la crise des étudiants en médecine qui se prolonge depuis près d'un an, Abdellatif Miraoui, ancien ministre de l'Enseignement supérieur, a été limogé. Ce départ, bien mérité selon la communauté universitaire, laisse la place à Driss Midaoui, qui hérite d'un dossier explosif. Reste à savoir si ce nouveau ministre saura rétablir un dialogue constructif et trouver une solution à ce blocage persistant.

Miraoui écarté : la crise des étudiants en médecine peut-elle enfin être résolue ?

Pendant près d'un an, la gestion de la crise des étudiants en médecine par Abdellatif Miraoui s'est soldée par un échec cuisant. Dès le début du mouvement étudiant, les signaux étaient pourtant clairs : un mécontentement profond des futurs médecins face à des conditions d'études dégradées, des stages insuffisants et mal encadrés, et une infrastructure hospitalière inadaptée. Au lieu d'ouvrir un dialogue constructif, Miraoui a multiplié les décisions unilatérales, creusant un fossé entre son ministère et les étudiants.

Son départ, intervenu dans le cadre du récent remaniement ministériel, était inévitable. Si le gouvernement espérait calmer les esprits en laissant Miraoui aux commandes, il a dû se rendre à l'évidence que son maintien ne ferait qu'aggraver la situation. La grogne étudiante s'est intensifiée, alimentée par une absence de réponses concrètes à leurs revendications. Miraoui, accusé d'être déconnecté de la réalité des facultés, a cristallisé le mécontentement non seulement des étudiants, mais aussi des enseignants et du personnel médical, tous affectés par cette crise.

Sous la direction de Miraoui, les quelques réformes proposées ont manqué de cohérence et d'impact. Plutôt que d'améliorer les conditions d'études ou de créer de véritables passerelles entre les étudiants et le monde hospitalier, les mesures mises en place ont été jugées insuffisantes et mal adaptées. Le fossé entre l'administration et les futurs médecins s'est agrandi, au point que toute tentative de négociation s'est heurtée à un mur d'incompréhension mutuelle.

L'un des points les plus critiqués a été l'incapacité de Miraoui à réformer un secteur crucial pour l'avenir de la santé publique au Maroc. En ne répondant pas aux attentes des étudiants, il a non seulement aggravé la crise actuelle, mais il a aussi compromis la qualité de formation des médecins de demain. Cette crise, au lieu d'être résolue, s'est enracinée, menaçant désormais d'impacter le système de santé dans son ensemble.

Avec l'arrivée de Driss Midaoui à la tête du ministère de l'Enseignement supérieur, de nouvelles attentes se dessinent. Mais Midaoui sera-t-il en mesure de dénouer



cette situation complexe ? Nommé dans un contexte de crise, il devra immédiatement rétablir le dialogue avec les étudiants et les enseignants, tout en proposant des solutions concrètes. Si sa nomination est perçue comme un vent de changement, il n'aura que peu de temps pour prouver son efficacité.

La première étape pour Midaoui sera d'instaurer un climat de confiance, en montrant une réelle volonté d'écoute et en agissant rapidement sur des dossiers urgents, tels que les conditions d'enseignement dans les facultés de médecine, la révision des programmes de stages et la durée de la formation. Le dialogue social, marqué par sa faiblesse sous l'ère Miraoui, devra être au cœur de sa stratégie. Pourtant, des questions subsistent : aura-t-il la marge de manœuvre nécessaire pour mener à bien ces réformes ? Le gouvernement lui accordera-t-il le soutien nécessaire pour faire face à ce défi ?

Quoi qu'il en soit, Midaoui doit réussir là où Miraoui a échoué. Sinon, le Maroc risque de voir cette crise s'étendre et s'enraciner d'avantage, mettant en péril non seulement la formation des étudiants, mais aussi l'avenir du pays en matière de santé publique.

Rédigé par Mamoune ACHARKI

PLF 2025 : 15 PROPOSITIONS POUR DES AMENDEMENTS ENCORE POSSIBLES

La Loi de Finances 2025 est conçue pour répondre aux défis majeurs de l'économie nationale tout en s'inscrivant dans une dynamique de développement inclusif, durable et résilient. Cette série de mesures vise à renforcer la compétitivité de l'économie marocaine en améliorant la justice sociale, en soutenant l'innovation, et en garantissant une meilleure répartition des richesses à travers les régions du Royaume. Avec des objectifs ambitieux, comme une réduction significative des disparités régionales, la promotion de la transition énergétique et un soutien accru à l'inclusion sociale et financière, ces réformes visent à doter le Maroc des outils nécessaires pour atteindre une croissance durable et inclusive, tout en assurant la soutenabilité des finances publiques à moyen et long terme.

1. fiscale pour renforcer l'équité sociale :

L'augmentation progressive du taux marginal d'imposition sur les revenus supérieurs à 500 000 MAD de 38 % à 42 % vise une meilleure redistribution des richesses. Elle permettrait de mobiliser 12 milliards MAD par an, destinés au financement de programmes sociaux. Cette mesure constitue un levier essentiel pour renforcer l'équité fiscale et réduire les inégalités, tout en augmentant les recettes publiques.

2. Investissement dans l'infrastructure éducative:

Augmenter le budget de l'éducation de 15 % par an pendant les cinq prochaines années, ce qui représenterait une augmentation de 10 milliards MAD dès 2025. Ce financement vise à construire 500 nouvelles écoles dans les zones rurales, à réduire le taux de décrochage scolaire de 30 %, et à offrir une éducation de qualité à plus de 200 000 enfants supplémentaires.

3. Réduction de la dette publique via la rationalisation des dépenses :

La diminution de la dette publique de 70 % à 65 % du PIB d'ici 2027 repose sur la rationalisation des dépenses publiques et l'intensification des partenariats public-privé. Cette stratégie, appuyée par des audits rigoureux, permettra une gestion plus efficiente des ressources publiques, réduisant la pression sur les finances de l'État.

L'État pourrait également privilégier les partenariats public-privé (PPP) avec des partenaires internationaux Win-Win comme la Chine, l'Inde et l'Union européenne dans les grands projets d'infrastructure, afin de réduire la pression sur les finances publiques.

4. Soutien à la transition écologique et à la durabilité énergétique :

L'instauration d'une taxe carbone progressive de 100 MAD par tonne de CO₂, avec une hausse annuelle de 5 %, vise à générer 4 milliards MAD dès la première année. Ces fonds seront



investis dans des projets d'énergie solaire et éolienne, avec pour objectif de réduire de 20 % la dépendance aux énergies fossiles d'ici 2030, tout en créant un cadre favorable à une économie plus verte et durable.

5. Amélioration de l'inclusion financière :

L'augmentation du taux de bancarisation à 80 % d'ici 2025, contre 70 % actuellement, notamment dans les zones rurales, est essentielle pour intégrer une part plus large de la population dans le système financier formel. Ce programme, avec des incitations aux banques pour développer des services e-banking adaptés aux auto-entrepreneurs, devrait contribuer à la réduction de la pauvreté et à la promotion de l'entrepreneuriat.

6. Renforcer le capital humain et promouvoir l'inclusion sociale :

Un investissement de 8 milliards MAD sur trois ans est alloué à la formation de 100 000 jeunes dans des métiers à forte valeur ajoutée, avec l'objectif de porter le taux d'employabilité des jeunes diplômés à 70 % d'ici 2027. Cela répond directement aux besoins croissants du marché du travail dans les secteurs technologiques, les énergies renouvelables et le pharmas.

7. Optimisation des ressources financières pour assurer la pérennité sociale :

Un audit des subventions non productives et une réduction de 5 % des subventions aux secteurs non prioritaires permettront de dégager 10 milliards MAD par an, réorientés vers des programmes sociaux comme l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) et le soutien aux ménages vulnérables.

8. Réforme du système de retraite :

Le relèvement progressif de l'âge de la retraite à 65 ans et l'augmentation des cotisations salariales et patronales de 1 % par an sur cinq ans sont des mesures destinées à combler le déficit de 30 milliards MAD du système de retraite. Cette réforme garantirait la viabilité de ce système à long terme, tout en maintenant un équilibre budgétaire.

9. Transition énergétique accélérée :

Avec un programme d'investissement de 25 milliards MAD sur cinq ans, la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique atteindra 60 % d'ici 2030. Ce plan vise à réduire la dépendance énergétique de 20 % et à créer 50 000 emplois verts, stimulant ainsi une croissance durable.

10. Création d'un Fonds Souverain d'Investissement Stratégique (FSIS) :

Instituer un fonds souverain destiné à capter et gérer de nouvelles ressources financières en mobilisant à la fois des capitaux publics et privés. Ce fonds aurait pour objectif de gérer un portefeuille d'actifs diversifié, incluant des participations dans des entreprises publiques, des infrastructures stratégiques, et des actifs financiers à rendement élevé.

- Composition du capital: Le FSIS pourrait débiter avec un capital initial de 50 milliards MAD, provenant de la privatisation partielle de certaines entreprises publiques non stratégiques, et du transfert de 10 % des revenus des ressources naturelles (phosphates, hydrocarbures) pour une période de 10 ans.

- Capacité de levée de fonds: Ce fonds permettrait à l'État de lever jusqu'à 200 milliards MAD supplémentaires à travers des émissions obligataires et des partenariats avec des investisseurs étrangers, principalement dans les secteurs des infrastructures, de l'énergie et des nouvelles technologies.

- Objectif d'investissement: Le FSIS pourrait cibler un rendement annuel moyen de 7 %, permettant de générer 14 milliards MAD par an, dont 5 milliards MAD seraient directement réinjectés dans le budget de l'État pour financer des projets de développement, et les 9 milliards restants serviraient à financer des projets d'infrastructure d'envergure, favorisant l'emploi et la compétitivité économique.

- Attraction de capitaux étrangers des marocains du monde: En offrant des co-investissements dans des secteurs d'avenir, comme la technologie verte et les infrastructures numériques, le FSIS pourrait attirer entre 10 et 15 milliards MAD de capitaux des marocains du monde par an, contribuant ainsi à l'accélération de la croissance économique et à la modernisation des nationales.

PLF 2025

11. Renforcement des pôles régionaux d'attractivité économique:

Développer une politique de pôles économiques régionaux avec des incitations fiscales et financières spécifiques pour encourager l'installation d'entreprises dans les régions éloignées et moins industrialisées. Par exemple, offrir une réduction d'impôt de 50 % sur les sociétés pour toute entreprise investissant plus de 100 millions MAD dans les régions défavorisées comme la région Fes Meknes ou les régions du Sud et du Rif. Cela pourrait attirer des investissements de l'ordre de 15 milliards MAD par an, créant ainsi 100 000 emplois locaux.

12. Soutien à la digitalisation de l'économie:

Lancer un programme national de digitalisation des PME avec une enveloppe budgétaire de 5 milliards MAD sur trois ans, destiné à accompagner 100 000 PME dans leur transition numérique. Ce programme pourrait améliorer leur productivité de 15 %, générer 200 000 emplois indirects, et accroître leur compétitivité sur les marchés internationaux.

13. Plan national d'aménagement du territoire:

Mettre en oeuvre un plan national d'aménagement du territoire pour coordonner le développement urbain et rural avec une enveloppe de 20 milliards MAD sur 10 ans. Ce plan inclurait la construction de 500 km de nouvelles routes et autoroutes reliant les régions enclavées aux centres économiques, ainsi que le développement de zones logistiques dans chaque région. Cette initiative réduirait les disparités d'accessibilité entre les régions et augmenterait les échanges commerciaux interrégionaux de 25 %.

14. Soutien aux secteurs agricoles et artisanaux régionaux:

Instaurer des subventions spécifiques pour les projets agricoles et artisanaux dans les régions, avec un budget de 3 milliards MAD par an, pour encourager les activités locales génératrices de revenus, en particulier dans les régions rurales. Cela pourrait augmenter les revenus des agriculteurs de 25 % et renforcer les chaînes de valeur locales, créant ainsi 50 000 emplois directs.

15. Création d'un fonds souverain pour l'innovation :

Avec un financement de 10 milliards MAD sur cinq ans, ce fonds vise à soutenir l'écosystème technologique et à stimuler l'innovation dans des secteurs stratégiques tels que l'intelligence artificielle, le cloud souverain marocain et les énergies renouvelables. L'objectif est de créer des hubs régionaux, d'encourager l'exportation de produits à haute valeur ajoutée et de contribuer à une croissance économique additionnelle de 3 % du PIB d'ici 2030.

Chaque proposition s'appuie sur des projections et des objectifs réalistes, basés sur des analyses économiques rigoureuses. Elles répondent aux impératifs de renforcement de la justice sociale, de compétitivité économique et de soutenabilité budgétaire, tout en promouvant un modèle de développement inclusif et durable.

Rédigé par Saad Faouzi



LE PLF 2025 : UN BUDGET MARQUÉ PAR LA CONTINUITÉ ET LE MANQUE D'AMBITION

Le Projet de loi de finances présenté samedi dernier devant les deux chambres du parlement réunies, constitue un moment propice pour engager un débat démocratique sur les priorités du pays et passer au crible les politiques publiques sous-jacentes. C'est l'un des rares documents, si ce n'est le seul en l'absence d'un plan stratégique, qui permet de débattre de l'ensemble des problématiques, à condition, toutefois, que nos honorables députés et conseillers se montrent moins paresseux et plus percutants pour bousculer le gouvernement et le pousser dans ses derniers retranchements.

Les parlementaires sont là en principe, y compris ceux de la majorité, pour faire le contrepoids à l'exécutif et défendre avant tout les intérêts des électeurs. Les bœni oui-oui sont nuisibles pour la démocratie et leur rôle se réduirait à faire la figuration dans l'hémicycle. Bien sûr, il ne s'agit pas de faire l'opposition systématique au gouvernement mais de contribuer à l'enrichissement du document étudié et à la clarification d'un certain nombre de points qui paraissent confus et obscurs. Ce faisant, le parlement retrouverait l'ambiance d'antan et pourrait attirer de nouveau l'intérêt des citoyens pour la chose publique et redonner crédit et vitalité à nos institutions frappées d'inertie.

C'est dans ce sens que s'inscrit la présente chronique qui vise modestement à soulever un certain nombre de questionnements après une première lecture du projet de loi de finances et de la note de présentation, en attendant d'examiner l'ensemble des documents qui accompagnent le projet.

On notera de prime abord que ce PLF est marqué par la continuité par rapport aux précédents à telle enseigne qu'on y trouve les mêmes priorités et pratiquement les mêmes expressions.

C'est normal dans la mesure où le gouvernement croit dur comme fer que son bilan à mi-mandat est une réussite sur tous les plans et par conséquent il serait illogique de changer ce qui marche, du point de vue du gouvernement et de sa majorité, sans prêter la moindre attention au point de vue de l'opposition et au mécontentement de larges pans de la population. Le Chef du Gouvernement a osé déclarer que son équipe a réalisé à mi-mandat tout ce qui est prévu pour la période quinquennale 2022-2026 !



La deuxième remarque porte sur la transparence budgétaire. Malgré les efforts déployés depuis l'entrée en vigueur de la Loi Organique des Finances en 2016, le budget manque de transparence. Ainsi, l'Organisation Internationale pour le Partenariat Budgétaire (international Budget Partnership) a publié, en date du 31 mai 2022, les résultats de l'Enquête sur le Budget Ouvert au titre de l'année 2021. Les résultats de cette Enquête, réalisée une fois tous les deux ans, indiquent que le Maroc a enregistré une amélioration en matière de transparence budgétaire, avec un score de 48 points, contre 43 points en 2019, 45 points en 2017 et 38 points en 2015. Le classement du Maroc a ainsi connu, en conséquence, un net raffermissement, passant du 62ème rang sur un total de 117 pays en 2019, au 55ème rang sur les 120 pays couverts par l'Enquête au titre de

l'année 2021. Comparativement aux pays de la région MENA, le Royaume se positionne au 2ème rang, après la Jordanie.

Classement satisfaisant mais il gagne à être amélioré pour rendre la lecture du budget facile, compréhensive et à la portée des lecteurs.

Ainsi, contrairement aux promesses des différents gouvernements de réduire les Comptes Spéciaux du Trésor (CST) pour respecter l'un des principes budgétaires fondamentaux, à savoir l'unité, on assiste à un gonflement de ces Comptes à tel point qu'ils sont dotés pour l'année 2025 d'un montant de 162,5 MM DH, dépassant de loin les sommes allouées au budget d'investissement, soit 128,5 MMDH. La navette entre le budget et les CST est un véritable labyrinthe dont il est difficile de s'en sortir indemne intellectuellement. D'ailleurs, en procédant à la neutralisation des transferts entre le budget général, les CST et les SEGMA (services de l'Etat gérés de manière autonome), les rédacteurs de PLF parviennent à calculer le montant de l'investissement réalisé à ce niveau. Ensemble, ils réalisent à peine 120,5 MMDH, ce qui est très en deçà des montants nominaux inscrits dans le PLF. On aurait aimé que les rédacteurs du projet nous expliquent la manière dont ils ont procédé pour aboutir à ce résultat. Au nom de la transparence.

La même remarque pour l'investissement réalisé par les collectivités territoriales : communes et régions. Alors que ces deux entités bénéficient d'un transfert de 60 MM DH (51 MM au titre du transfert de 32% de la TVA au profit des communes et 9 MM DH transférés au bénéfice des régions), seul un tiers de ce montant est consacré à l'investissement, soit 21,5 MM DH. Les deux tiers sont affectés au fonctionnement en contradiction totale avec la philosophie qui a prévalu au départ consistant à doter les collectivités territoriales des sources d'investissement.

En matière sociale, on décèle une série de programmes sans qu'il y ait une convergence entre eux. Ne fallait-il pas présenter dans une matrice synthétique l'ensemble des programmes en cours portant sur la lutte contre pauvreté, les inégalités sociales et territoriales. On a l'impression qu'on dépense de l'argent public sans prendre en considération le critère de performance de la dépense. Ce qui a été d'ailleurs soulevé par la Cour des Comptes dans son dernier rapport sur la loi de règlement du budget 2022. Ainsi, la Cour a révélé qu'après six années de mise en œuvre, le chantier de la performance pâtit toujours de certaines insuffisances qui limitent l'atteinte des objectifs qui lui sont assignés.

Mais là où le gouvernement est fortement attendu c'est au niveau de l'emploi dans la mesure où il a promis de faire de ce chantier la première priorité pour le reste de son mandat. Ainsi, la note de présentation du PLF fait référence à une feuille de route portant sur cette problématique. Dans cette feuille de route, qui n'est pas encore rendue publique, trois axes ont été retenus pour une enveloppe de 14 MMDH. Le premier axe est relatif à la stimulation de l'investissement (12 MM DH). Il s'agit de primes à l'emploi, de renforcer les TPME (toutes petites et moyennes entreprises) à côté des grands projets d'infrastructure. Le deuxième axe concerne l'encouragement de l'emploi rural (1MM DH). Le troisième et dernier axe porte sur l'amélioration de l'efficacité des programmes de promotion de l'emploi (1 MM DH) en élargissant le programme « Taehil » aux non-diplômés et en développant la formation par apprentissage. Reconnaissons en toute objectivité que de telles propositions ne sont pas nouvelles. Elles sont déjà dans les tiroirs du Ministère de l'emploi. Le gouvernement a encore une fois manqué d'imagination. C'est la montagne qui a accouché d'une souris.

Rédigé par Abdeslam Seddiki

**Projet de loi
de finances
2025**

A magnifying glass with a black handle and silver rim is positioned over the year '2025'. The numbers are large, yellow, and serif. The background is dark with faint, larger numbers like '2024' and '2025' visible, suggesting a financial or budgetary context.

2025

MOUDAWANA, UN PETIT PAS POUR AUJOURD'HUI, UN BOND DE GÉANT POUR DEMAIN

Une longue gestation, faite de demandes royales, de plus en plus insistantes, au gouvernement, puis finalement d'une prise en main de cette question par le roi. Mise en place d'une Instance spéciale, puis saisine du Conseil des oulémas, tout cela animé et rythmé par un débat sociétal, parfois un énervement sociétal. Et le résultat est là, ou presque. Un résultat qui, malgré quelques déceptions de susceptibilité, satisfait tout le monde et marque un tournant, une étape cruciale pour une vraie réforme, plus globale, plus durable. Un résultat en forme de plus petit dénominateur commun.

En réalité, il ne s'agit pas d'une réforme définitive, mais d'une réforme transitoire, une évolution vers la révolution, une sorte d'initiation vers une véritable réforme de fond, qui changerait les fondements de la société, tout en maintenant ses fondamentaux. On a touché à tout, changeant les choses, mais pas intégralement. On a procédé par petites touches, par des actions « chirurgicales » ou doses homéopathiques, qui ont eu le mérite de concerner tout le monde, de satisfaire un peu tout le monde tout en décevant un peu tout le monde, de titiller les uns et d'émousser d'autres. Cela s'appelle le changement en douceur.

On s'est attelé à tous les points en litige (statut de la femme au sein de la famille, protection des enfants, succession, polygamie, communauté des biens...) sans véritablement changer leurs modes de fonctionnement. Juste en entamant une évolution. Le rendu final, à ce stade, reflète les forces et courants en présence : d'un côté les progressistes résolument réformateurs, emmenés par le ministre de la Justice Abdellatif Ouahbi, de l'autre les conservateurs attachés aux textes, incarnés par les Oulémas du Conseil du même nom.

Les deux bords sont profondément inconciliables, résolument opposés, mais représentent chacun une frange importante de la société. Et c'est là qu'intervient la magie du système marocain, avec un arbitre au-dessus de la mêlée, incontestable et incontesté, détenteur du pouvoir temporel et de l'aura spirituelle, tantôt conservateur, tantôt progressiste, dans la limite des textes mais surtout de la sensibilité de la société à une phase donnée. Cet arbitre, le roi, est le seul à pouvoir faire bouger les choses, en respectant les textes, l'esprit de textes, de tous les textes, coranique ou constitutionnel, mais à sa manière toute en finesse et jouant sur le temps.

Aujourd'hui, la société marocaine se trouve à un tournant multidimensionnel, démographique (avec un pic de population prévu pour 2040, et le vieillissement après), économique (sortir du piège du revenu intermédiaire, ou y rester éternellement et dangereusement), géopolitique (la nouvelle place du royaume dans sa région), éthique (un assainissement a commencé, à bas bruit), mémoriel (avec un renouveau patriotique marquant).



En un mot, sociétal. Les plus conservateurs admettent la nécessité de changements, même par petites doses, et les plus progressistes comprennent qu'il faut tenir compte des sensibilités des premiers. Et c'est sur ce chemin difficile, sinueux, plein d'aspérités, que s'est engagée l'Instance désignée par le roi, que se sont placés les Oulémas, soigneusement cadrés par le souverain, et qu'attendait la population, animée par les différents débats initiés par les uns et les autres.

Résultat : le statut de la femme avance considérablement au sein du couple, les aspects financiers concernant le ménage sont revus et améliorés dans le sens de plus de droits pour les épouses, la garde est significativement équilibrée, la polygamie et les mariages des mineurs sévèrement encadrés (mais toujours possibles), l'héritage abordé même du bout de la plume et des lèvres. Mais tout y est réellement, sans que rien n'y soit vraiment.

Pour une question socio-religieuse aussi compliquée que la famille, la femme et les us et coutumes héritées du passé musulman, il fallait avancer à pas feutrés, mesurés, prudents, mais audacieux. C'est fait, la démarche ayant été participative, il faut maintenant attendre que les différentes avancées soient acceptées, gravées dans le marbre de la loi, soigneusement appliquées. Intégrées dans les esprits.

On ne peut changer des croyances et des pratiques en un seul coup, dans le cadre d'une seule réforme. C'est dangereux, et inutile. Les Marocains peuvent tout accepter mais il faut accepter l'idée que le temps long monarchique est aussi celui de la société ; il lui faut du temps pour s'adapter, contester, manifester, puis se résigner et, enfin, accepter.

On notera enfin, cette évolution silencieuse qui est en réalité une révolution bruyante. Le sacro-saint et intouchable principe de l'héritage en islam a été abordé et un changement fondamental y a été introduit : on peut désormais faire des donations à ses filles, hors plafonnement. Pour cette question, la société marocaine s'est désormais hissée sur une ligne de crête entre les deux camps.

Reste à considérer la formule de « ne pas interdire ce qui est autorisé et inversement », et à la mettre en phase avec la possibilité d'interprétation, d'ijtihad. Eu égard au temps mis par les Oulémas pour rendre leur avis (six mois), et considérant les trois points refusés par eux et non soumis à l'ijtihad, on peut penser qu'il y a eu « négociation » entre les deux camps, et concession des deux camps, d'où la saillie sur l'héritage. La voie pour l'ijtihad est donc ouverte, et avec elle la contextualisation à venir de ce qui est autorisé et de ce qui ne l'est pas.

Cette réforme ainsi déclinée, il faut maintenant qu'elle trouve son chemin dans les arcanes institutionnels. Prochaine étape, le gouvernement et le parlement. Le roi a demandé au premier de communiquer, d'expliquer, de débattre, de convaincre, pour faciliter l'adoption par le second. Mais partant du principe que le chef du gouvernement ne communique pas, il reste le seul Abdellatif Ouahbi pour porter sa croix et emprunter son chemin de croix pour parvenir sans trop de dégâts au parlement, où l'attendent des députés de la majorité ; mais eux, grâce à Dieu, ils sont bien heureusement acquis et peu farouches, et feront ce qu'on leur demandera de faire, avec une petite marge de manœuvre et de hurlements pour la forme.

Au final, en 20 ans, on peut dire que les choses ont évolué et continueront d'évoluer, lentement mais sûrement, à pas feutrés mais assurés et si la réforme en cours n'est qu'initiatrice de plus grands changements, elle ouvre la voie à une autre, résolument moderne et durable, qui siérait au Maroc de l'avenir. Les grandes réformes nécessitent du temps, une denrée dont le Maroc ne manque pas.

Rédigé par Aziz Boucetta



CODE DE LA FAMILLE : LA DEUXIÈME RÉVOLUTION PAR LE HAUT

Le roi Mohammed VI présidant la séance de travail consacrée à la Moudawana. Le Code de la Famille connaît ainsi en vingt ans, dans une société qui reste marquée par ses conservatismes et ses misogynies, sa seconde révolution.

Mardi, 24 décembre 2024, au siège de l'Académie du Royaume, la matinée commence et se termine dans une ambiance de branle-bas de combat. La veille, le Roi Mohammed VI avait présidé au Palais Royal de Casablanca une séance de travail consacrée à la question de la révision du Code de la Famille en présence du chef du gouvernement Aziz Akhannouch, des ministres de la Justice Abdellatif Ouahbi, des Habous et des Affaires islamiques Ahmed Toufiq, et de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille, Naïma Ben Yahia.

Ensemble, ils se retrouvent ce matin au siège de l'Académie qui a abrité cette première sortie médiatique. D'autres ministres et d'autres personnalités plus ou moins directement concernés y sont également. C'est qu'instruction royale a été donnée au gouvernement et à la commission en charge de la révision du Code de la famille de communiquer tous azimuts avec l'opinion publique.

S'il est revenu à Aziz Akhannouch d'introduire la présentation, c'est à Ahmed Toufiq et à sa consœur Naïma Benyahaya qu'a incombé la charge de planter le décor. Le premier pour esquisser un tableau de ce que sont l'Imarate Almouminine (Commanderie des croyants), la Bya'â, son mécanisme et ses implications, ainsi que le rôle des oulémas (théologiens). La seconde s'est attachée à rappeler les engagements internationaux et les conventions onusiennes auxquelles le Maroc a adhéré.

Une distribution des rôles bien réglée avec laquelle on ne pouvait pas ne pas comprendre, si on ne l'avait pas déjà saisie, que la deuxième réforme de la

Moudawana sous le règne de Mohammed VI allait subtilement naviguer entre ces deux eaux. Ce qui ne signifie pas que les grandes orientations et axes de la réforme en élaboration contournent ou éludent les sujets qui fâchent. Bien avant qu'on ne rentre dans le vif du sujet, Ahmed Toufiq s'était fait fort de souligner que quatre des cinq fondements de la baya'â se retrouvent dans toutes les constitutions des pays qui préservent à leurs citoyens leurs différentes dignités, le cinquième étant consacré dans l'acte d'allégeance à la préservation de la religion.



21 axes, 5 d'ordre général et 16 en rapport avec la charia

Le la ainsi donné, la révision du Code de la Famille, telle que l'a voulue le Roi, se présente profonde. Et c'est à l'explication de cette profondeur que s'est attelé, avec sa théâtralité habituelle, Abdellatif Ouahbi. Elle se décline en vingt-et-un axes, cinq d'ordre général et seize en rapport avec la charia et qui ont nécessité donc l'avis du conseil supérieur des oulémas.

Cette seconde catégorie concerne particulièrement des articles, les plus sujets à controverses, candidats à des évolutions importantes. On retrouve ainsi dans ce chapitre, entre autres : l'âge de mariage fixé à 18 ans, et, en deçà, limité à 17 ans,

strictement encadré pour qu'il relève de l'exception.

La polygamie qui devrait connaître de nouvelles restrictions. Le divorce par consentement mutuel qui se passera désormais de recours devant la justice.

La gestion des biens acquis par les époux durant les mariages et la valorisation du rôle de l'épouse au sein du foyer en le considérant comme une contribution au développement des biens acquis durant la relation conjugale. Le droit partagé des deux époux dans la tutelle des enfants aussi bien durant le mariage qu'en cas de séparation, ainsi que les droits de garde de la femme divorcée et la non-déchéance du droit de garde de la femme divorcée et remariée. L'égalité également dans la représentation légale des enfants. L'instauration aussi de la possibilité de legs testamentaire ou par don entre époux de religions différentes. Et last but not least, l'héritage de la fille qui s'ouvre sur le don (hiba) déplaçonné.

Des règles juridiques et intelligibles

L'acquis aujourd'hui, en attendant que le nouveau Code de la famille trouve sa formulation juridique définitive, est que la réforme connaît en vingt ans sa seconde révolution par le haut dans et pour une société qui reste marquée par ses conservatismes et ses misogynies. A l'inverse toutefois de la réforme de 2004 qui a pris plusieurs années pour aboutir, s'est déroulée dans un affrontement sociétal qui a frôlé la rupture, et accouchée aux forceps, la réforme de 2024 se passe dans un environnement apaisé où le fight à venir sera fort probablement sans grands éclats, quand bien même il ne manquera pas de barouds "d'honneur".

Nul doute qu'en termes d'évolution sociétale, la réforme substantielle en cours et qui viendra bientôt devant le Parlement, marquera une date importante dans l'histoire du Royaume. Il faut cependant rester attentif à la rédaction et par la suite, s'ils ont lieu, aux amendements des articles de ce qui sera sans conteste une nouvelle Moudawna.

C'est bien connu, le diable est dans le détail. Une tournure à la place d'une autre, un mot qui nuance ou dilue son synonyme, une virgule ici plutôt que là, et le tour est souvent joué. Une évidence à laquelle le Roi a été particulièrement attentif. Le communiqué du Cabinet royal de lundi a ainsi tenu à être clair «concernant la phase législative de la révision du Code de la Famille ». Il exige une « forme de règles juridiques claires et intelligibles, afin d'éviter les lectures judiciaires contradictoires et les cas de conflit dans leur interprétation ». Il insiste enfin sur « la nécessité de garder à l'esprit la volonté de réforme et d'ouverture sur le progrès, voulue par le souverain à travers le lancement de cette initiative prometteuse de réforme (...). »

Rédigé par Naim Kamal



POUR EN FINIR AVEC LA PROBLÉMATIQUE DES NEET AU MAROC

La multiplication des tentatives d'émigration clandestine de jeunes Marocains vers l'Europe qui ont marqué l'actualité l'été dernier a mis en lumière l'importance du phénomène des NEET, ces jeunes qui ne sont ni en études, ni en emploi et ni en formation. Ils sont en effet 1,5 million de jeunes âgés de 15 à 24 ans qui font partie de cette catégorie de la population.

Ces chiffres traduisent l'enjeu crucial que signifie l'insertion des jeunes sur le marché du travail. Celle-ci est encore faible dans notre pays, avec un taux d'emploi des 15-24 ans de seulement 14,5%. Le reste des jeunes Marocains, dont une partie participe encore aux études, se situe alors en dehors du marché du travail. Aussi, lorsqu'ils sont actifs, les jeunes Marocains se retrouvent au chômage pour 35,8% d'entre eux. De plus, le taux de chômage des jeunes est, au Maroc, particulièrement sensible à la conjoncture économique. Dès lors, si la dynamique de transition entre les études et la vie active est cassée, réintégrer ces jeunes sur le marché du travail peut s'avérer très difficile.

Au final, 25,2% des jeunes de 15-24 ans sont des NEET au Maroc. De plus, la part des NEET varie fortement avec l'âge. Selon le rapport sur le développement humain de l'ONDH, cette part s'est établie à 41,3% en 2019 lorsque l'on considère l'ensemble des jeunes dont l'âge varie entre 15 et 29 ans. C'est dire l'ampleur des répercussions du chômage subi dès le début de la vie active d'abord sur la carrière des individus, puis notre système de solidarité entre les générations et enfin l'équilibre de notre corps social tout entier.

Ces NEET constituent à l'évidence un coût et un manque à gagner considérable pour l'économie marocaine. Ils impliquent des coûts directs pour les finances publiques et un manque à gagner pour la croissance tout à fait majeur. Car les NEET sont avant tout des jeunes qui pourraient contribuer au développement de l'activité économique, en y apportant une main-d'œuvre considérable et une approche nouvelle. Cette aubaine démographique que constituerait l'inclusion des NEET sur le marché du travail devrait être prise avec précaution, notamment du fait de l'hétérogénéité des NEET.

Ces derniers recouvrent effectivement des situations diverses. Les NEET ont tous en commun de ne pas avoir d'emploi, mais leur comportement vis-à-vis du marché du travail peut être différent. 27,6% des NEET sont au chômage. Le reste des NEET sont inactifs et au moment où certains ne manifestent pas d'intérêt particulier pour le travail pour diverses raisons (enfants, problèmes de santé, etc.), d'autres désirent travailler sans pour autant répondre aux critères de disponibilité et de recherche d'emploi leur permettant d'être considérés comme chômeurs, et se retrouvent à la frontière de l'inactivité et du chômage.



Concrètement, parmi les 1,5 million de NEET, on peut distinguer les jeunes chômeurs, y compris ceux nouvellement diplômés, les jeunes en transition à la recherche d'un emploi idéal, les jeunes qui se consacrent temporairement à d'autres activités, des jeunes malades ou handicapés, des jeunes femmes ayant des responsabilités familiales et des jeunes marginalisés ou délinquants. Ces différents profils vont en partie à l'encontre des préjugés selon lesquels les NEET seraient des jeunes sans motivation et dépourvus de compétences. Une partie des NEET est en fait des jeunes mus par une motivation, mais pas forcément celle d'intégrer directement le marché du travail. Certains ont préféré développer des projets personnels.

D'autres restent à l'affût de nouvelles opportunités ou choisissent de consacrer leur temps à leurs passions. En revanche, beaucoup d'entre eux, tant parmi les ruraux que les citadins, sont découragés et ne sont plus motivés pour rechercher un emploi. Ils sont exposés à des déviances diverses et à la tentation de quitter le pays. Leur intégration économique demanderait alors plus de temps et un accompagnement vigilant, conduit au niveau territorial.

Enfin, le niveau d'éducation constitue un facteur déterminant de la situation des NEET : d'après une étude du HCP, les jeunes qui n'ont pas achevé leur cursus scolaire encourent un risque nettement plus élevé d'être NEET. Ce risque est 15 fois plus élevé pour ceux dont le niveau d'éducation n'excède pas le primaire par rapport à ceux ayant un niveau d'études supérieur.

Pour autant, comme l'illustrent les chiffres du chômage des jeunes diplômés, l'allongement des études n'est pas toujours la garantie d'accéder à un emploi stable. De ce fait, le développement des compétences, au-delà du diplôme, apparaît fondamental pour permettre l'insertion des jeunes sur le marché du travail et résoudre en partie le phénomène des NEET. L'employabilité, reliant formation, compétences et soft skills devient alors un enjeu stratégique pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes éloignés du marché du travail. Les transformations induites par la transition énergétique, la révolution numérique et l'économie du care sont autant de perspectives d'insertion professionnelle pour les jeunes, à condition de les former de manière adéquate.

Or, à ce sujet, le système éducatif marocain accuse un fort déterminisme social fort : l'origine sociale des enfants pèse lourdement sur leur devenir scolaire et l'emprise sociale du diplôme est suffisamment marquée pour laisser le champ à d'autres voies pour une insertion réussie des jeunes issues des classes populaires.

En effet, les NEET sont le plus souvent issus des ménages les moins aisés. Ce sont le plus souvent des décrocheurs scolaires qui quittent le système éducatif sans qualification. Ils sont particulièrement vulnérables et leurs familles ne peuvent les épauler pour surmonter leurs difficultés.

Aussi, au regard de ces éléments, ce phénomène des NEET ne pourra être résorbé qu'à long terme, au fur et à mesure de la réduction des déterminismes sociaux qui discriminent l'accès à la qualification des jeunes issus des classes populaires.

On l'a vu, l'inclusion des NEET est mal assurée, surtout pour les moins formés d'entre eux lorsqu'ils sont dépourvus de soutiens familiaux. Pourtant, dans notre pays, les dispositifs en faveur des jeunes en situation difficile sont nombreux, mais sont sous-dimensionnés et relèvent plus de l'empilement, sans réelle coordination et cohérence. Ils en deviennent alors inefficaces.

Par ailleurs, ces dispositifs ont tendance à cibler les jeunes en fonction de critères d'âge et de statut, ce qui peut être source de discontinuité au sein de leur parcours. Or chaque rupture constitue un risque de fragilisation et de précarisation pour ces jeunes. En fait, leur parcours vers l'autonomie n'est plus linéaire. Certains jeunes seront autonomes très tôt, et d'autres bien plus tard, en fonction de leurs situations personnelles.

Dans ces conditions, il est impératif que les politiques publiques se mettent en capacité de s'adapter à cette réalité, tant au niveau national qu'au niveau local, pour replacer les jeunes au cœur de l'action publique qui leur est destinée. Les ruptures étant désormais admises, il convient de sécuriser ces parcours pour éviter que les jeunes ne soient durablement confrontés à un nœud de difficultés, sans accompagnement aucun. Une politique publique de jeunesse, impliquant une approche plus transversale, non seulement préventive mais aussi, corrective et réparatrice, doit être pensée.

De ce point de vue, l'obligation de former jusqu'à l'âge de 18 ans constituera un grand progrès, une sorte de deuxième chance, afin qu'aucun mineur ne soit laissé dans une situation où il ne serait ni en études, ni en formation, ni en emploi. Cette obligation de formation (et non de scolarisation) permet de repérer et d'amener vers un parcours d'accompagnement les jeunes en risque d'exclusion en leur offrant la possibilité de concrétiser un projet d'insertion professionnelle et sociale, en s'appuyant sur un réseau d'acteurs relevant de l'accompagnement social, de l'éducation, de la formation, du monde de l'entreprise, du sport, de la culture ou de l'art. Ce parcours va permettre aux jeunes de découvrir des métiers et des opportunités dans leur région ou ailleurs, développer leur estime de soi, construire un projet de vie et un projet professionnel et valider leurs compétences et expériences.

A l'issue du parcours, ceux qui n'ont pas pu eu l'opportunité d'accéder à l'emploi, à une formation qualifiante ou à des dispositifs d'apprentissage pourront alors disposer d'une garantie jeunes leur proposant un accompagnement individuel et intensif, dans un cadre exigeant. Le jeune touchera une allocation qui, en plus de lui faciliter son parcours d'insertion au quotidien (mobilité, logement, vie sociale, etc.), va l'inciter à se faire connaître auprès des services de l'ANAPEC.

Il faudra néanmoins prévoir l'évaluation de l'efficacité de cette garantie jeunes et donc de veiller à la performance des acteurs qui les mettent en œuvre. Cette garantie jeunes pourrait également être étendue aux activités associatives, pas forcément rémunérées mais contraignantes. S'impliquer dans des associations peut en effet permettre une expérience plus proche de celle du travail au sens classique du terme, et ainsi aider les jeunes en difficultés, d'acquérir les clés et l'expérience pour intégrer le marché du travail par la suite.

En définitive, notre jeunesse fait face à une crise structurelle et les difficultés qui affectent leur devenir social sont bien une réalité qu'il ne s'agit pas de nier. Un discours de vérité est inévitable. En temps de crise, la vérité est source de confiance, et la confiance de cohésion et d'action. Pour instaurer des marges de manœuvre, créer de la richesse (à travers l'enclenchement d'un cercle macroéconomique vertueux) et instruire sont les deux piliers incontournables. Créer de la richesse est indispensable pour retenir nos jeunes et en faire un capital pour construire le Maroc de demain. Les instruire et les former permettra à notre économie de progresser sur les chaînes de valeur et à nos jeunes de disposer de revenus plus élevés.

Pour autant, la vérité et la méthode ne constitue pas à elles seules un espoir. Il faut donner à nos jeunes une perspective, un espoir, une sortie par le haut. Notre pays a de la ressource, est une vieille nation, ancrée dans l'histoire, le patrimoine, les valeurs. Notre pays reçoit de plus en plus de visiteurs, venant des quatre coins de la planète. Le cycle de la mondialisation n'est pas terminé et nous envoie un défi que nous devons relever en libérant toutes les énergies, notamment celle de la jeunesse.

Cette jeunesse n'est pas simplement exclue. Elle est fracturée, traversée par des inégalités, ce qui frustre les plus fragiles d'entre eux. Par conséquent, la réduction des inégalités entre jeunes est urgente. Elle requiert des politiques ciblées pour traiter les injustices les plus criantes, mais aussi des réformes de notre système éducatif et social, qui constitue la clé de voûte de toute intervention publique adressée aux jeunes.

L'acteur public a une importante responsabilité. Mais il ne répondra pas aux enjeux des inégalités sans une mobilisation de l'ensemble du corps social, la société civile, le secteur privé, les collectivités, les organisations socio-professionnelles ..., et les jeunes eux-mêmes, dans le cadre d'un dialogue institutionnel.

Rédigé par Ikbal Sayah



DÉCRYPTAGE DES NEETS AU MAROC

L'ODJ Média : Bonjour Monsieur Benchakroun, et merci de nous accorder cet entretien. Pour commencer, pouvez-vous nous parler de la méthodologie utilisée dans cette étude pour identifier et analyser les jeunes NEET au Maroc réalisée par les professeurs Khamissa ELKACHACH et Zineb EL OUAZANI TOUHAMI et publiée par le HCP ?

A. Benchakroun : Bien sûr, j'ai une connaissance de cette étude publiée par le HCP et je pense que les auteurs de cette étude ont utilisé une approche de sondage aléatoire stratifié pour recueillir des données représentatives à l'échelle nationale. Ils ont employé une régression logistique pour analyser les relations entre le statut NEET et diverses variables explicatives telles que le niveau d'éducation, l'âge, le genre, la situation matrimoniale, et la localisation géographique. Cette méthodologie permet d'estimer les probabilités d'être NEET en fonction de ces facteurs et de quantifier leur influence.

L'ODJ Média : Quelles variables spécifiques ont été les plus déterminantes dans la régression logistique pour prédire le statut NEET parmi les jeunes ?

A. Benchakroun : Les variables les plus déterminantes sont le niveau d'éducation, le genre, l'âge, la situation matrimoniale, et la région de résidence. Parmi celles-ci, le niveau d'éducation et le genre se révèlent particulièrement influents. Les jeunes ayant un faible niveau d'éducation et les jeunes femmes présentent des risques nettement plus élevés d'être NEET.

L'ODJ Média : Selon les résultats de cette étude, quels niveaux d'éducation présentent les plus grands risques de NEETitude et pourquoi ?

A. Benchakroun : Les jeunes ayant un niveau d'éducation inférieur, notamment ceux dont le niveau d'éducation n'excède pas le primaire,

courent un risque beaucoup plus élevé d'être NEET. En effet, le risque est 15 fois plus élevé pour ceux dont le niveau d'éducation est faible par rapport à ceux ayant un niveau d'études supérieur. Cela s'explique par le manque de qualifications nécessaires pour accéder à des emplois stables et bien rémunérés.

L'ODJ Média : Pourriez-vous expliquer les raisons sous-jacentes aux disparités régionales observées dans les taux de NEET, notamment entre les régions urbaines et rurales ?



A. Benchakroun : Les disparités régionales dans les taux de NEET sont principalement dues aux différences économiques et au niveau de développement infrastructurel entre les régions. Les régions urbaines, bien que présentant des taux de NEET élevés, offrent plus d'opportunités d'emploi et d'éducation que les régions rurales. Par exemple, les taux de NEET sont particulièrement élevés dans des régions comme Béni Mellal-Khénifra et l'Oriental, où les opportunités économiques sont plus limitées.

L'ODJ Média : Quels sont les principaux obstacles que rencontrent les jeunes femmes NEET, et quelles mesures spécifiques recommandez-vous pour améliorer leur situation ?

A. Benchakroun : Les jeunes femmes NEET sont souvent confrontées à des obstacles liés aux responsabilités familiales et domestiques, aux normes socioculturelles, et à un accès limité à l'éducation et à la formation. Pour améliorer leur situation, il est essentiel de promouvoir l'accès à l'éducation, de fournir des services de garde d'enfants, et de mettre en place des programmes de formation professionnelle adaptés. Il est également crucial de sensibiliser les familles et les communautés aux avantages de l'éducation et de l'emploi pour les femmes.

L'ODJ Média : Comment les responsabilités familiales influencent-elles la probabilité d'être NEET, particulièrement pour les jeunes femmes ?

A. Benchakroun : Les responsabilités familiales, notamment les soins aux enfants et les tâches ménagères, jouent un rôle majeur dans la probabilité d'être NEET, surtout pour les jeunes femmes. Environ 94,5% des femmes NEET sont des femmes au foyer. Ces responsabilités limitent leur disponibilité et leur capacité à rechercher un emploi ou à poursuivre des études. Des politiques de soutien telles que des horaires de travail flexibles, des services de garde d'enfants, et des congés parentaux pourraient aider à atténuer cet impact.

L'ODJ Média : Comment la pandémie de COVID-19 a-t-elle influencé les taux de NEET au Maroc, et quelles mesures ont été prises pour atténuer ces impacts ?

A. Benchakroun : La pandémie de COVID-19 a exacerbé le phénomène NEET en entraînant des pertes d'emploi disproportionnées parmi les jeunes et en perturbant leur parcours éducatif. Des mesures telles que des programmes de soutien financier, des initiatives de formation en ligne, et des politiques de protection de l'emploi ont été mises en place pour atténuer ces impacts. Toutefois, des efforts continus sont nécessaires pour soutenir la reprise économique et l'inclusion des jeunes dans le marché du travail.

A. Benchakroun : Des politiques publiques telles que le Programme de Stages d'Insertion Professionnelle et les initiatives de formation professionnelle ont montré une certaine efficacité dans la réduction du taux de NEET. Cependant, pour maximiser leur impact, il est crucial d'améliorer la qualité et l'accès à l'éducation, de renforcer les programmes de formation professionnelle, et de promouvoir l'égalité des chances. De nouvelles initiatives devraient également cibler les régions et les groupes les plus vulnérables, notamment les jeunes femmes et les habitants des zones rurales.

L'ODJ Média : Quel rôle joue la formation professionnelle dans la réduction du statut NEET, et quelles sont les recommandations pour améliorer l'accès et l'efficacité de ces programmes ?

A. Benchakroun : La formation professionnelle joue un rôle clé dans la réduction du statut NEET en offrant aux jeunes les compétences nécessaires pour accéder à des emplois qualifiés. Pour améliorer l'accès et l'efficacité de ces programmes, il est recommandé d'adapter les formations aux besoins du marché du travail, de promouvoir des partenariats avec les entreprises locales, et de fournir un soutien financier aux jeunes issus de milieux défavorisés. La création de centres de formation dans les régions rurales pourrait également aider à réduire les disparités géographiques.

L'ODJ Média : Quels sont les principaux défis à surmonter pour réduire le taux de NEET au Maroc dans les années à venir, et quelles sont les stratégies à long terme suggérées par votre étude ?

A. Benchakroun : Les principaux défis à surmonter pour réduire le taux de NEET au Maroc incluent l'amélioration de l'accès à une éducation de qualité, la création d'opportunités d'emploi dans les régions défavorisées, et la promotion de l'égalité des genres. Les stratégies à long terme devraient inclure des réformes éducatives, des investissements dans le développement économique régional, et des programmes de soutien ciblés pour les jeunes femmes et les populations rurales. La collaboration entre les secteurs public et privé sera essentielle pour mettre en œuvre ces stratégies de manière efficace et durable.

L'ODJ Média : Merci beaucoup, M. Benchakroun, pour cet entretien très instructif. Nous espérons que ces informations contribueront à une meilleure compréhension et à des actions concrètes pour aider les jeunes NEETs au Maroc.

Adnane Benchakroun



LA SYRIE : UNE ANALYSE CONFIRMÉE ET DEUX SCÉNARIOS À VENIR

La Syrie est confrontée à un danger imminent de guerre prolongée où toutes les parties, y compris les islamistes, risquent de s'affronter dans une lutte sans fin. Toutefois, un fait marquant mérite d'être souligné : l'armée syrienne est restée intacte et continue de jouer un rôle central, tandis que seul le président a quitté le pouvoir. Le gouvernement actuel maintient ses fonctions, et l'objectif de préparer les prochaines élections semble être maintenu. Par ailleurs, les principales villes historiques telles que Damas restent, jusqu'à présent, relativement épargnées par les combats. Cependant, ces fragiles équilibres pourraient basculer à tout moment si un scénario de guerre totale entre factions islamistes venait à se concrétiser.

RÉPERCUSSIONS SUR LE LEVANT ARABE OU MACHREK

Comme nous l'avons évoqué, le conflit syrien reconfigure la région, en particulier autour du retour de l'islam politique, un acteur déjà hostile aux systèmes arabes officiels. Les effets en Jordanie et en Égypte, notamment sur leurs équilibres politiques et sociaux, sont à surveiller de près. Ces dynamiques pourraient non seulement affaiblir ces États, mais également perturber tout le Levant et de destructions massives. Il attise les fractures sociales, renforce les extrémismes et crée un terreau fertile pour de nouveaux conflits.

UNE BELLE LEÇON POUR LE LIBAN: ANTICIPATION ET PRAGMATISME INDISPENSABLES

Le Liban, qui partage des liens complexes avec la Syrie, doit se préparer à absorber les secousses tout en évitant les tensions internes. Une gestion intelligente de la situation, fondée sur une lecture réaliste des faits, permettra au Liban de défendre ses intérêts tout en évitant de tomber dans des affrontements inutiles.

SCÉNARIOS À VENIR ?

VERS UNE TRANSITION OU UNE GUERRE PROLONGÉE.

Deux hypothèses principales émergent

1. Une transition négociée, nécessitant un cadre international et régional solide. Ce scénario, bien que complexe, pourrait offrir à la Syrie une chance de stabilité. Il dépend toutefois de la capacité des puissances impliquées à dépasser leurs intérêts divergents pour converger vers une vision commune. La volonté des acteurs locaux sera également déterminante.

2. Une guerre prolongée et fragmentée, où les alliances fluctuantes laisseraient place à une lutte de "tous contre tous". Ce scénario ouvrirait la voie à une déstabilisation durable, exacerbant les fractures communautaires et politiques. Les Kurdes, en particulier, courent le risque de subir une offensive de l'armée turque, menaçant leur fragile autonomie.



UN SCÉNARIO À L'ÉGYPTIENNE OU À LA LIBYENNE ?

L'avenir de la Syrie dépendra également du profil de son futur dirigeant. Une figure militaire à l'instar du général Sissi pourrait stabiliser le pays en écartant les Frères musulmans, un objectif soutenu par l'Arabie saoudite. Toutefois, il reste à voir si ce souhait sera respecté par les États-Unis. À l'inverse, un scénario à la libyenne, caractérisé par un effondrement de l'état et une guerre civile prolongée, reste une menace si les factions islamistes ne parviennent pas à un compromis ou si les puissances internationales ne parviennent pas à imposer un cadre cohérent.

LE RÔLE DES DÉCIDEURS ET ANALYSTES GÉOPOLITIQUES

Pour les décideurs et analystes que nous sommes, il est impératif d'anticiper les évolutions avec précision. Nous appelons à une mobilisation des cercles stratégiques pour :

- Établir des ponts diplomatiques entre les puissances régionales et internationales.
- Encourager un dialogue inclusif entre toutes les factions syriennes.
- Surveiller de près le retour de l'islam politique et ses impacts potentiels sur les états voisins.

UNE SYRIE À UN TOURNANT DÉCISIF

La Syrie est face à un choix crucial. Les prochains jours et semaines détermineront si les forces en présence choisissent la voie de la stabilisation ou celle du chaos. Dans ce contexte, l'observation minutieuse des développements sur le terrain sera essentielle pour discerner si le pays s'oriente vers un modèle de stabilisation à l'égyptienne ou s'enfonce dans le chaos d'un scénario à la libyenne. Nous espérons que la raison l'emportera, permettant à la Syrie et à son peuple de trouver une paix durable.

Rédigé par Khaled Hamadé

SYRIE : DE LAWRENCE D'ARABIE À MOHMEDD AL-JOULANI, LA "PERFIDIE D'ALBION"

Visiblement, la chute du régime des Al-Assad, à la surprise feinte ou réelle des uns et des autres, n'a fait presque que des heureux :

D'abord Israël et son Netanyahu, qui n'y ont pas été pour rien, parce que c'est la défaite d'un ennemi, certes impuissant, mais irréductible. Le premier ministre israélien saisissant d'ailleurs l'aubaine s'est empressé d'investir la « zone tampon » avec le Golan déjà occupé et illégalement annexé en attendant que lui ou un autre Premier ministre de sa souche, ne déclare cette zone comme territoire historiquement relevant du "Grand Israël" en allant quêter dans la fiction hébraïque les "arguments" qui le prouveraient.

Ensuite, la Turquie et le Qatar, qui vont enfin pouvoir - du moins théoriquement - faire passer par le Syrie, entre autres intérêts, le fameux gazoduc devant réduire la dépendance de pays occidentaux, particulièrement européens, du gaz russe.

Ainsi donc, de Washington à Paris, de Berlin à Bruxelles capitale de l'Union Européenne, et du « Golfe à l'Atlantique », rarement la désertion d'un président, Bachar Al-Assad, a comblé autant de monde en même temps.

Au Maroc, on compte deux types d'heureux : Ceux qui voient dans le déboulonnement des Al-Assad la fin d'un ennemi actif, depuis toujours, de l'unité territoriale du Royaume, et ceux, plutôt "fréristes", pour qui la chute de ce régime est un retour de manivelle prometteur en faveur de la mouvance islamiste.

Damas, carrefour d'histoire et de géographie

Le grand drame de la Syrie est qu'elle s'est toujours trouvée au carrefour de tant d'intérêts géostratégiques qu'il lui était impossible de survivre dans un environnement particulièrement mouvementé, sans un minimum de souplesse et d'intelligence géopolitique.

Deux qualités dont ne peut se targuer le clan Al-Assad qui a exclusivement tablé sur la brutalité pour survivre. La violence qui a caractérisé sa politique extérieure en direction des pays du Golfe aux moments du panarabisme triomphant, est un exemple éloquent qui explique pour beaucoup l'hostilité des États du Conseil de la Coopération du Golfe à son égard.

Mais la chute du régime Al-Assad est aussi celle des deux derniers



pays, avec l'Algérie, du Front du Refus formé au milieu des années 1970 par Baghdâd, Damas, Tripoli, Aden, Alger et l'OLP de Yasser Arafat pour s'opposer à une réconciliation historique arabo-israélienne quand elle était encore honorablement possible.

L'OLP est en lambeaux, l'Irak n'en finit pas de sombrer dans la tourmente, le Yémen en est toujours à ses guerres civiles quasi-ancestrales, la Libye est en état de déliquescence avancée, la Syrie vient de tomber comme un fruit blet tandis que l'Algérie qui a survécu à une longue et dramatique décennie noire est toujours dans la salle des expectantes avec l'espoir que ses dirigeants trouveront parmi eux un homme sage pour faire prendre au pays le pli nécessaire.

Bien sûr, la chute d'un dictateur, chaque fois qu'elle se produit quelque part, ne peut que réjouir, même si l'on est certain que dans son sillage ce ne sont pas forcément des roses qui poussent. À moins que le nouveau régime syrien déroge à la règle pour en être l'exception qui la confirme ; nul besoin d'être Cassandre de Troie pour présager que ce qui attend la Syrie ce ne sont pas des lendemains qui chantent.

Pour autant, il faut savoir raison garder. Il n'est dit nulle part que le funeste projet du Grand Moyen-Orient, a été définitivement remis au placard. Appelé "Greater Middle East Initiative" (GMEI), il a été conçu par les États-Unis au début des années 2000, en vue de transformer politiquement, économiquement et socialement la région du Moyen-Orient élargi (incluant des pays d'Afrique du Nord, du Golfe, et d'Asie centrale) sous l'étendard fallacieux de la démocratie et des droits de l'homme. Dans ses objectifs, la reconfiguration des frontières des pays composant cette aire à la manière dont les accords de Sykes-Picot en 1916 entre le Royaume Uni et la France avaient dessiné ou redessiné la carte du monde arabe de l'après empire Ottoman.

L'ancienne secrétaire d'Etat américaine, Hillary Clinton, donne dans ses mémoires de précieuses informations, sans forcément le citer expressément, comment il a été essayé de déployer le "Grand Moyen Orient", en s'appuyant principalement sur les fondamentalismes les plus rigoristes de la même espèce de ceux à l'œuvre en Syrie aujourd'hui, pour attiser les feux de ce l'on a appelé un peu vite « le printemps arabe ».

Les avatars de Lawrence d'Arabie
Actuellement, des agences américaines et israéliennes formées d'avatars en chair et en os de Lawrence d'Arabie travaillent dans la sphère des pays de culture arabomusulmane. Sur leurs listes de recrutement, il n'y a pas que des islamistes, mais toutes les composantes de nos sociétés, notamment ses franges dites « minorités » marginalisées.

Au Maroc, on en a quelques spécimens locaux actifs et Rabat ne s'est pas trompé de cible lorsque ce lundi (9/12/2024) il a souligné par la voix de son ministre des Affaires étrangères qu'il « appelle à préserver sa souveraineté (de la Syrie) et à tenir le pays à l'abri de toute ingérence dans ses affaires internes ».

Restent l'histoire et ses leçons : Lawrence d'Arabie, de son vrai nom Thomas Edward Lawrence, était un officier et agent des services de renseignement britanniques. Figure devenue légendaire, portée à l'écran par David Lean, avec Peter O'Toole dans le rôle de Lawrence, il fut envoyé comme agent de liaison pour collaborer avec les forces arabes menées par le chérif Hussein de La Mecque et ses fils, notamment Fayçal, en révolte contre l'Empire ottoman qui contrôlait une grande partie du Moyen-Orient. Il travailla ainsi à gagner la confiance des chefs arabes, partageant leur vie dans le désert et adoptant leur tenue traditionnelle.

Mais pendant que Lawrence vendait des mirages aux princes d'Arabie et consorts, le Royaume Uni et la France, les deux grandes puissances de l'époque, s'entendaient sur le partage de l'empire ottoman en décrépitude, pour se présenter en une entente scélérate reniant tous leurs engagements, trahissant ainsi les promesses faites aux Arabes à travers ce qui rentrera dans l'histoire comme les accords Sykes-Picot qui ont programmé la division du Moyen-Orient en zones d'influence française et britannique.

Peut-être que l'histoire ne se répète pas, peut-être pas de la même façon. Mais l'idée est que les événements historiques, tant que les mêmes causes demeurent, ce qui est le cas, ont tendance à se reproduire sous des formes ou des circonstances similaires au fil du temps, tellement les comportements des puissances sont constants et prévisibles. Ce qui reste toutefois sûr et certain dans la conjoncture actuelle, quelle que soit sa complexité, c'est que la perfidie n'est pas l'apanage d'Albion ni de son partenaire français dans les accords de Sykes-Picot.

Rédigé par Naim Kamal



LA CHUTE DE BACHAR AL-ASSAD ACCENTUE L'ISOLEMENT DE L'ALGÉRIE

Si le changement de régime à Damas pourrait ouvrir de nouvelles perspectives dans les relations avec Rabat, la chute de Bachar al-Assad consacre plutôt l'isolement stratégique d'Alger et sa perte de toute capacité d'influence au Moyen-Orient. Quant au mouvement séparatiste, qui a longtemps bénéficié du soutien de la Syrie, il perd un allié important.

La chute de Bachar al-Assad est la fin d'un règne de vingt-quatre ans et celle aussi d'une dynastie, son père ayant dirigé la Syrie depuis trente ans (1970-2000). «L'histoire est dynamique», pour reprendre la formule de Mao Tsé Toung. Elle est cette fois passée par Damas, laissant entrevoir, pour la première fois depuis des décennies, une frêle lueur d'espoir. Un séisme régional et même international: l'incertitude est générale.

Le Maroc a réagi, le lundi 9 décembre courant, par la voix de Nasser Bourita, ministre des Affaires étrangères, lors d'une conférence de presse tenue en marge de son entretien à Rabat avec Raila Amolo Odinga, ex-Premier ministre du Kenya et candidate au poste de président de la Commission de l'Union africaine au prochain sommet de l'organisation continentale, en février 2025. Il a déclaré à cette occasion que le Maroc est prêt à soutenir «toute solution politique qui garantirait les droits du peuple syrien tout en préservant sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire», que «le Royaume, sous les directives de SM le Roi Mohammed VI, a toujours adopté une position claire: celle de la préservation de l'intégrité territoriale, de la souveraineté nationale et de l'unité du peuple syrien». Dans cette même ligne, le Maroc exprime l'espoir de voir ces évolutions récentes contribuer à «instaurer une stabilité durable pour le peuple syrien, répondre à ses aspirations légitimes et ouvrir la voie à un avenir meilleur».

Telle est bien d'ailleurs traditionnellement la position du Royaume à l'international et en particulier en direction du monde arabe. Au Maghreb, depuis l'éclatement du conflit inter-libyen post- «Printemps arabe», le Maroc s'est rangé aux côtés du peuple libyen et a appuyé les efforts de l'ONU pour mettre fin à ce conflit. À ce titre, il faut rappeler que le Royaume a abrité les pourparlers politiques inter-libyens finalisés par la signature de l'accord de Skhirat, en décembre 2015, en vue de la mise en place de nouvelles institutions nationales. C'est cet accord qui, pour les Nations unies, constitue une base commune et un cadre politique approprié dans une phase transitoire. Au Yémen, Rabat a entrepris plusieurs tentatives de médiation pour la résolution de la crise. En Irak, la qualité des relations bilatérales a été préservée, le Maroc maintenant sa position constante d'appui à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de ce pays.

En direction de la Syrie, les rapports ont été empreints de cycles de tension alternés avec des actes d'hostilité. Le Maroc a toujours plaidé pour une transition politique.



Il a ainsi abrité, en décembre 2012, la Conférence internationale des amis de la Syrie. Une position qui s'inscrit dans la volonté de restaurer la paix, l'intégrité territoriale et la dignité du peuple syrien. Au Liban, ces mêmes principes prévalent. Avec la Palestine, le Maroc a toujours assumé son rôle de défense de la cause palestinienne, SM le Roi, président du Comité Al-Qods, consacrant celle-ci au même rang que la question nationale du Sahara.

Pour ce qui est des leviers de renforcement de la coopération interarabe, ce sont les principes de solidarité qui sont priorités, avec la nécessité d'un engagement ferme en faveur des causes arabes. Le Maroc met en exergue à cet égard la promotion de la paix, de la sécurité et de la prospérité. Il appelle à une vigilance accrue face à la menace terroriste, en mettant à contribution son approche multidimensionnelle. «L'Algérie se voulait un "pays pivot". Elle n'a plus de capacité d'influence ni en Afrique, ni au sein de la Ligue arabe, ni au Moyen-Orient, et encore moins sous d'autres latitudes.»

À l'endroit du Maroc, la Syrie, depuis les années soixante-dix du siècle dernier, avait une hostilité idéologique. Il faut y voir le référentiel du parti Baas. Damas a soutenu une composante de l'opposition marocaine à l'étranger. La tension est revenue avec la reconnaissance par ce pays de la prétendue RASD, en avril 1980. Elle s'est ensuite accentuée à la suite de la visite au Maroc de Shimon Pérès, alors Premier ministre d'Israël, et sa rencontre avec le roi Hassan II. Hafez al-Assad et Mouammar Kadhafi font une déclaration commune pour dénoncer ce rendez-vous diplomatique.

C'était là la position du front du refus arabe, regroupant la Syrie, l'Irak, la Libye, le Yémen du Sud et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Six ans après, le roi Hassan II effectue une visite officielle à Damas.

Il détourne sa visite dès son arrivée, à la suite d'un incident protocolaire, en rendant hommage aux centaines de Marocains des FAR dans un cimetière aux environs de la capitale syrienne. Un contingent qui avait été envoyé au Golan des mois avant la guerre d'octobre 1973.

Le changement de régime à Damas peut-il ouvrir de nouvelles perspectives dans les relations avec Rabat? Le Maroc attend le retrait, ou à tout le moins la suspension de la reconnaissance du mouvement séparatiste et la fin du soutien diplomatique et logistique. Qu'en est-il maintenant de l'Algérie? Dans un communiqué en date du mardi 10 décembre, son ministère des Affaires étrangères «réaffirme la position constante de l'Algérie, gouvernement et peuple, et sa solidarité absolue avec la Syrie, pays frère, face aux menaces terroristes qui guettent sa souveraineté, son unité, son intégrité territoriale, sa sécurité et sa stabilité». Les médias algériens parlaient, eux, d'«agression terroriste».

Cela dit, entre la Syrie des Assad et l'Algérie de Tebboune et de ses prédécesseurs prévaut un référentiel partagé. L'on a parlé de deux «républiques-sœurs» avec tous les paramètres partagés: idéologique, militaire, avec l'ossature centrale des régimes, soutien de l'ex-URSS et de la Russie de Poutine aujourd'hui, altérité avec le projet islamiste des Frères musulmans et un régime autoritaire, voire dictatorial... L'Algérie a d'ailleurs apporté un grand soutien diplomatique et stratégique à Bachar al-Assad («retour» au sein de la Ligue arabe en mai 2023 au sommet de Riad, «activisme» pour le rapprochement avec les Émirats arabes unis et Bahreïn, vote favorable en sa faveur au Conseil des droits de l'Homme à Genève à 9 reprises, actions humanitaires, médiation avec la Turquie...).

Le changement de régime à Damas traduit une nouvelle reconfiguration géopolitique au Proche-Orient. Elle se dessine de manière de plus en plus accentuée sous l'influence d'acteurs étatiques extérieurs à la Ligue arabe (Iran, Turquie et Israël), et ce, avec des préfigurations de ruptures fortes et non maîtrisables. Malgré la régression de Daech, force est de constater que la menace terroriste et les risques de déstabilisation demeurent préoccupants. L'Algérie va accuser un isolement stratégique. Elle se voulait un «pays pivot», selon le discours officiel, elle n'a plus de capacité d'influence ni en Afrique, ni au sein de la Ligue arabe, ni au Moyen-Orient, et encore moins sous d'autres latitudes.

Quant au mouvement séparatiste, qui a longtemps bénéficié du soutien de la Syrie (où il avait une représentation), il perd un allié important avec la chute du régime al-Assad. Ces derniers jours, 30 éléments du Polisario ont été arrêtés à Alep, 130 autres en formation ont été identifiés, auxquels s'ajoutent quelque 400 miliciens qui avaient rejoint les forces gouvernementales syriennes. Les nouvelles autorités syriennes, sous la conduite du leader du groupe armé islamiste Hayat Tahrir Al-Cham (HTC), Abdou Mohammed Al-Joulani, annoncent une «nouvelle ère» pour le peuple syrien. Celle-ci commande aussi une mise à plat, au plan interarabe en particulier, marquée du sceau d'une normalisation avec les États de la région. Le Maroc, pour sa part, est en veille vigilante. Il appréhendera d'une manière conséquente les actes des nouveaux dirigeants de Damas.

Rédogé par Mustapha Sehim



L'ODJ
TV
LA WEB TV ECO & ECO

**LA WEB TV QUI ALLIE ÉCONOMIE ET ÉCOLOGIE
POUR UN AVENIR DURABLE !**

+150.000 TÉLÉSPECTATEURS PAR MOIS | +20 ÉMISSIONS | +500 ÉPISODES



SCAN ME!



www.pressplus.ma



LE KIOSQUE 2.0 DE L'ODJ MÉDIA



Pressplus est le kiosque 100% digital et augmenté de **L'ODJ Média** du groupe de presse **Arrissala SA** qui vous permet de lire une centaine de nos **magazines, hebdomadaires et quotidiens** gratuitement.

Que vous utilisiez votre téléphone mobile, votre tablette ou même votre PC, **Pressplus** vous apporte le kiosque directement chez vous



SCAN ME